



# Assemblée générale

Soixante-quatorzième session

**45<sup>e</sup>** séance plénière

Judi 12 décembre 2019, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Muhammad-Bande ..... (Nigéria)

*En l'absence du Président, M<sup>me</sup> Beckles  
(Trinité-et-Tobago), Vice-Présidente, assume la  
présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

## Point 128 de l'ordre du jour

### Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient

#### Projet de résolution (A/74/L.20)

#### La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :

Je voudrais informer les membres que la décision sur le projet de résolution est reportée à une date ultérieure afin de laisser le temps à la Cinquième Commission d'en examiner l'incidence sur le budget-programme. L'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution dès que le rapport de la Cinquième Commission sur ses incidences sur le budget-programme sera disponible.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.20.

**M. Skoog** (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui, au nom de tous les coauteurs, le projet de résolution publié sous la cote A/74/L.20, concernant l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient. Nous sommes reconnaissants à toutes les délégations

qui se sont associées à nous dans cette entreprise. Je voudrais également remercier tous les coauteurs, dont le nombre est désormais supérieur à 100, pour leur soutien.

Depuis 2015, des progrès notables ont été accomplis dans le cadre de l'enquête, sous la supervision du juge Mohamed Chande Othman, d'abord en tant que Président du Groupe d'experts indépendants et, ensuite, en sa qualité d'Éminente Personnalité nommée par le Secrétaire général. Son dernier rapport (voir A/73/973), publié début septembre, est un rapport important qui contient de nouveaux éléments d'information dignes d'intérêt. Nous exprimons notre sincère gratitude à l'Éminente Personnalité et à son équipe pour leur travail consciencieux.

Nous remercions également tous les États Membres qui participent et contribuent à l'enquête, en particulier ceux qui ont désigné des enquêteurs nationaux pour procéder à un examen exhaustif de leurs archives nationales afin de déterminer si elles contiennent des éléments d'information nouveaux pertinents, ainsi que le Secrétaire général et nos collègues du Secrétariat, qui ont fait en sorte que l'ONU procède à un examen de ses dossiers et archives pour déclassifier les informations pertinentes pour cette affaire.

Dans son dernier rapport, l'Éminente Personnalité conclut qu'il reste plausible qu'une attaque ou une menace extérieure ait été à l'origine de l'accident. Certaines questions spécifiques méritent un suivi plus approfondi. C'est dans cette optique et conformément aux recommandations du Secrétaire général sur la voie

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

19-40563(F)



Document adapté

Merci de recycler



à suivre que la Suède, avec l'appui de ses partenaires, présente le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui. Le projet de résolution comporte six paragraphes, dont les plus importants sont les paragraphes 1, 3 et 4.

Dans le paragraphe 1, le Secrétaire général est prié de reconduire dans ses fonctions l'Éminente Personnalité afin qu'elle continue ses travaux. La continuité revêt la plus haute importance pour cette enquête approfondie et nous sommes fermement convaincus que personne n'est mieux placé que le juge Othman pour la poursuivre et la conclure. Un travail important a déjà été accompli. C'est pourquoi nous pensons qu'il sera possible de conclure l'enquête au cours du mandat prochain. Aussi, nous demandons à l'Éminente Personnalité de tirer des conclusions de l'enquête d'ici à la fin de la soixante-quinzième session.

Toutefois, cela exige la pleine coopération des États Membres. C'est pourquoi au paragraphe 3, il est expressément demandé aux États Membres mentionnés dans le rapport d'apporter une coopération et une assistance sans réserve à l'Éminente Personnalité, notamment en nommant sans tarder des responsables indépendants de haut niveau chargés spécifiquement de procéder à un examen interne des archives de leurs services de sécurité, de renseignement et de défense afin de déterminer si elles contiennent des informations pertinentes. L'Éminente Personnalité est également encouragée à poursuivre ses échanges avec tous les responsables de haut niveau, y compris ceux qui ont achevé leurs travaux, afin de tirer parti de leurs compétences en la matière.

Dans son rapport, l'Éminente Personnalité reconnaît que des États Membres et des particuliers ont apporté leur contribution en mettant à disposition leurs compétences et leur capital d'informations. Par conséquent, dans le paragraphe 4 les États Membres sont invités à encourager les particuliers et les entités privées à communiquer tous documents pertinents concernant la mort de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient pour que l'Éminente Personnalité puisse les examiner.

Nous espérons que, comme les années précédentes, le projet de résolution sera adopté sans être mis aux voix. Nous comptons sur la pleine coopération de tous les États Membres pour sa mise en œuvre. Il est de notre responsabilité commune de rechercher toute la vérité dans cette affaire.

Étant donné que le projet de résolution a quelques incidences sur le budget-programme, comme l'a indiqué le Président, son adoption sera proposée après que la Cinquième Commission aura examiné la question au courant du mois. En attendant, la liste des coauteurs restera ouverte. Nous encourageons tous les États Membres à se joindre à nous. Nous remercions une fois de plus nos partenaires de leur appui.

L'ONU et tous ses États Membres doivent continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour déterminer ce qui est arrivé au vol SE-BDY, l'*Albertina*. Nous le devons aux familles de ceux qui ont péri il y a 58 ans et à l'ONU en tant qu'organisation.

Je voudrais conclure sur une note personnelle. C'est la dernière fois que je prends la parole devant l'Assemblée générale en ma qualité de Représentant permanent de la Suède. Je suis particulièrement heureux que la question à l'examen aujourd'hui concerne Dag Hammarskjöld. La Suède est immensément fière de Dag Hammarskjöld et du travail qu'il a accompli en tant que Secrétaire général de l'ONU. C'était un homme qui croyait fermement dans l'égalité des droits des nations, grandes et petites. Il était un fervent défenseur de la paix, avec un sens du devoir et une vision hors du commun. C'était un homme spirituel doté d'une grande intégrité. Il avait foi en l'être humain et en l'Organisation. Pour rendre hommage à son héritage, j'espère que nous pourrions renouveler notre engagement en faveur du multilatéralisme et du renforcement de l'ONU.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agissait de la dernière déclaration de l'Ambassadeur Skoog devant l'Assemblée générale en cette qualité, nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 128 de l'ordre du jour.

## Point 15 de l'ordre du jour

### Culture de paix

#### Rapports du Secrétaire général (A/74/195 et A/74/476)

#### Projets de résolution (A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25)

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : J'informe l'Assemblée que le projet de résolution A/74/L.24 est également présenté au titre du point 11 de l'ordre du jour, « Le sport au service du développement

et de la paix : édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.23.

**M<sup>me</sup> Fatima** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole pour la première fois à l'Assemblée générale en ma qualité de nouvelle Représentante permanente du Bangladesh, d'autant plus sur le point de l'ordre du jour « Culture de paix ». Il y a 20 ans, en tant que jeune représentante, j'avais eu le privilège de faire partie de l'équipe qui avait présenté ce point de l'ordre du jour à l'Assemblée, ce qui avait conduit à l'adoption de la résolution 53/243, une résolution qui fit date. Mon deuxième passage à l'ONU ne pouvait pas mieux commencer.

Le 13 septembre 1999, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 53/243 (voir A/53/PV.107), sur la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Par cette résolution novatrice, les États Membres ont adopté un programme d'action visant à promouvoir une culture de paix dans huit domaines importants et qui se renforcent mutuellement.

Cette résolution a été adoptée pendant le premier mandat du Gouvernement de la Première Ministre Sheikh Hasina. Depuis lors, le Bangladesh a facilité le processus d'adoption de cette résolution à l'Assemblée chaque année. La culture de paix fait partie intégrante de notre programme de développement national axé sur l'être humain, tel qu'il est énoncé dans la Vision 2021 et la Vision 2041 de la feuille de route pour le développement de la Première Ministre Hasina. Nous nous réjouissons tout particulièrement de l'inclusion de la culture de la paix dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, pour souligner que la paix et le développement se renforcent mutuellement. Le Bangladesh, qui a été le premier État à promouvoir une culture de paix à l'ONU, constate avec satisfaction que ce concept a gagné en importance et s'est avéré pertinent pour relever les défis mondiaux contemporains au titre des trois piliers de l'action de l'ONU. L'intérêt croissant pour ce concept est attesté par l'éventail de projets de résolution proposés au titre de ce point de l'ordre du jour au fil des ans. Ces dernières années, nous avons assisté à une intensification des efforts en faveur de la paix et de la diplomatie préventive, que le Secrétaire général encourage activement. Une culture de paix peut jouer un rôle essentiel de catalyseur à cet égard.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action. À cette occasion, le Président de l'Assemblée générale a convoqué un forum de haut niveau sur la culture de la paix sur le thème « La culture de la paix : donner à l'humanité les moyens de se transformer ». Ce thème reflète la valeur durable de la culture de la paix pour l'application intégrale et effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

À cette réunion, un large consensus s'est dégagé en faveur de liens de collaboration et de partenariat plus inclusifs entre les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations internationales, la société civile et toutes les autres parties prenantes concernées pour la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action. Étant donné que ce concept transversal de culture de la paix est devenu un thème dominant dans nos débats à l'ONU, il est évident qu'il faut encore redoubler d'efforts à tous les niveaux pour rendre ce concept opérationnel au moyen de plans et de programmes spécifiques.

Je pense que l'année prochaine nous offrira une excellente occasion de le faire. L'année prochaine, nous célébrerons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU. L'année 2020 sera également marquée par deux autres anniversaires importants : le vingtième anniversaire du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ces anniversaires nous donneront l'occasion idoine pour promouvoir davantage une culture de paix dans tous nos domaines d'action, notamment pour renforcer la participation des femmes à la paix et à la sécurité et le rôle essentiel qu'elles jouent dans la réalisation du développement durable, comme le prévoient les documents relatifs au programme sur les femmes et la paix et la sécurité et les documents adoptés à la Conférence de Beijing.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous les États Membres et à toutes les institutions spécialisées des Nations Unies qui ont activement appuyé les processus ayant trait à la culture de la paix au cours des 20 dernières années. À ce propos, je voudrais demander aux entités des Nations Unies concernées, notamment l'UNESCO, l'UNICEF, ONU-Femmes, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et l'Université pour la paix, de continuer d'intégrer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, la culture de la paix dans

leurs principaux domaines d'action. Nous souhaitons collaborer avec tous ceux qui participent à la réalisation de cet objectif.

J'ai maintenant l'honneur de présenter le projet de résolution intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/74/L.23. Le nombre élevé de ses coauteurs et son adoption par consensus chaque année témoignent de l'appui dont bénéficie cette résolution et du fait qu'elle devient de plus en plus pertinente pour les États Membres. Nous remercions sincèrement toutes les délégations pour leur participation active et constructive aux consultations sur le projet de résolution, une fois de plus cette année. Nous sommes également reconnaissants de leurs utiles contributions, qui ont enrichi le projet. Outre les mises à jour techniques, le projet de résolution comprend cette année les mises à jour suivantes.

Premièrement, dans le projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite du succès du Forum de haut niveau sur la culture de la paix, qu'elle a tenu le 13 septembre à l'initiative de sa présidence de l'Assemblée générale à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous devons également apporter quelques corrections éditoriales au vingt et unième alinéa du préambule et au paragraphe 17 afin d'y indiquer le titre correct du Forum.

Deuxièmement, l'Assemblée générale note avec satisfaction que la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix continuent de trouver leur place dans les trois piliers de l'action de l'ONU, qui sont interdépendants et se renforcent mutuellement, comme le confirme la présentation de nouvelles résolutions ces dernières années au titre de ce point de l'ordre du jour.

Troisièmement, l'Assemblée générale se félicite que le Forum ait donné aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, à la société civile et aux organisations non gouvernementales et à toutes les parties prenantes concernées l'occasion d'échanger des idées et de faire des suggestions sur la manière de bâtir et de promouvoir davantage la culture de la paix au XXI<sup>e</sup> siècle, et reconnaît que le thème du Forum, « La culture de la paix : donner à l'humanité les moyens de se transformer », reflète la valeur durable de la culture de la paix, notamment pour l'application intégrale et effective du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Quatrièmement, tout en saluant les activités que mène l'UNESCO en faveur d'une culture de paix et de non-violence et l'accent qu'elle met sur des mesures concrètes aux niveaux mondial, régional et sous-régional, l'Assemblée générale note également le soutien qu'elle apporte aux États Membres pour promouvoir la culture de la paix au niveau national.

Nous exprimons nos sincères remerciements aux délégations qui parrainent déjà le projet de résolution – je pense qu'il y en a 111, le nombre le plus élevé à ce jour – ce qui reflète le large soutien dont bénéficie ce projet de résolution. Nous espérons que d'autres délégations se joindront bientôt aux coauteurs, avant l'adoption par consensus proposée.

Aujourd'hui, alors que nous adoptons diverses résolutions dans le cadre du programme en faveur d'une culture de paix, nous sommes conscients que notre monde est toujours en proie à des conflits et à diverses formes d'injustice, de discrimination, de cruauté et d'actes inhumains, ainsi qu'à des crimes contre l'humanité. Nous avons la responsabilité, en tant que membres de la communauté internationale, de protéger les opprimés et de mettre fin à la culture de l'impunité en garantissant la responsabilité et la justice. Tel devrait être notre engagement solennel au moment où nous renouvelons aujourd'hui notre engagement en faveur d'une culture de paix.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.24.

**M. Margaryan** (Arménie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/74/L.24, intitulé « Journée mondiale du jeu d'échecs », qui propose de proclamer le 20 juillet Journée mondiale du jeu d'échecs, pour marquer la date de la création de la Fédération internationale des échecs (FIDE) à Paris en 1924.

L'un des jeux intellectuels les plus anciens et les plus populaires de l'histoire, le jeu d'échecs qui fait partie intégrante de notre culture moderne est une association unique en son genre d'éléments sportifs, de raisonnement scientifique et d'aspects artistiques. Le projet de résolution reflète le pouvoir de transformation des échecs qui contribuent à transcender les frontières nationales, à faire tomber les barrières raciales, politiques et sociales, à changer les perceptions et les préjugés, à combattre la discrimination et à désamorcer les conflits. Jeu mondial qui favorise l'équité et le



respect mutuel, les échecs peuvent contribuer à créer un climat de tolérance et de compréhension entre les nations en jetant davantage de ponts et en rapprochant davantage de personnes.

Le projet de résolution reconnaît les possibilités offertes par les échecs, en tant qu'activité peu onéreuse et inclusive, dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, notamment le renforcement de l'éducation et de la santé, la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de la solidarité, de la coopération et de la paix.

En Arménie, le jeu d'échecs est considéré comme un élément majeur de notre culture. La longue présence de ce jeu a valu à notre pays, dont la population est de 3 millions d'habitants, les titres de champion olympique et de champion du monde. L'Arménie compte aujourd'hui l'un des plus grands nombres de grands maîtres d'échecs par habitant au monde. Ayant adopté les échecs comme matière scolaire, l'Arménie sait que l'une des leçons les plus importantes et les plus pérennes que ce jeu peut offrir est le respect – le respect des règles, des joueurs et de la discipline, et le respect de la recherche continue du progrès basée sur l'effort et l'honnêteté. La compétence est la valeur ultime sur l'échiquier, et non l'origine ou le passé du joueur.

L'Arménie est reconnaissante à toutes les délégations qui ont participé au processus de consultation sur le projet de résolution pour leur apport constructif. Nous remercions les coauteurs d'avoir soutenu la proclamation de la Journée mondiale du jeu d'échecs comme plateforme mondiale permettant de favoriser le dialogue, la solidarité et une culture de paix. Alors que les échecs étaient à l'origine un jeu représentant un champ de bataille, nous en sommes aujourd'hui venus à considérer les échecs comme un jeu plus étroitement lié à la paix, et le concept d'échiquier est souvent lié à la diplomatie et au multilatéralisme.

La proclamation de la Journée mondiale du jeu d'échecs par l'Assemblée générale est une occasion importante de réaffirmer l'engagement en faveur des valeurs intrinsèques que partagent l'ONU et la Fédération internationale des échecs. Comme le reflète la devise de la FIDE, *gens una sumus*, nous sommes une seule famille. À l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, la Journée mondiale du jeu d'échecs peut constituer une plateforme importante pour célébrer ces valeurs communes et les mettre au service de l'humanité.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/74/L.25.

**M<sup>me</sup> Azucena** (Philippines) (*parle en anglais*) : Au nom du Pakistan et de mon propre pays, les Philippines, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/74/L.25, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Ce projet de résolution a été coparrainé par des amis et partenaires d'Asie et du Pacifique, d'Afrique, des Amériques et d'Europe. Nous les remercions tous pour leur appui.

Les Philippines et le Pakistan se sont efforcés de tenir compte de toutes les opinions et préoccupations exprimées, peaufinant ainsi les objectifs de la résolution que nous coparrainons depuis maintenant 15 années consécutives. Il y a des choses qu'il est impossible de retirer : une flèche tirée d'un arc, une balle tirée d'un fusil et des paroles néfastes. Même des excuses ne peuvent pas refermer la plaie. C'est pourquoi, même lorsque nous nous exprimons, nous devons être prudents. Cela vaut encore plus lorsque nous sommes armés.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à des conflits apparemment insolubles et à des défis complexes qui causent d'immenses souffrances humaines et des pertes économiques, et empêchent une plus grande coopération socioéconomique qui permettrait de réparer les dégâts. Nous avons assisté à une montée de la xénophobie et de l'intolérance religieuse, sous-tendue par une politique identitaire, ainsi qu'à l'émergence d'idéologies extrémistes. La suspicion et l'ignorance entre les différentes religions et civilisations sont exploitées – et même propagées – par des groupes extrémistes dans le but de mettre en œuvre leur programme d'édification d'une société terrorisée. Il fut un temps où la terreur était l'arme des faibles contre les forts dans les luttes pour la liberté et la justice. Aujourd'hui, la terreur est une fin en soi et n'est plus un moyen. Mais, le but ultime du terrorisme est une société construite sur la peur, dans laquelle nous avons peur les uns des autres.

Dans ce contexte, ce projet de résolution annuel devient plus pertinent que jamais. Il a deux objectifs : promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures pour parvenir à la paix et à la stabilité, et renforcer les mécanismes favorisant un dialogue constructif qui transcende les positions les plus divergentes. Nous nous sommes efforcés de faire progresser la réalisation des objectifs du projet de résolution en maintenant une

approche ouverte, inclusive et transparente tout au long du processus de négociation.

Un exemple de cette approche est fourni au paragraphe 9, qui salue l'initiative historique engagée en vue d'ouvrir le corridor Kartarpur Sahib, et prend note avec satisfaction de l'acte que le Pakistan et l'Inde ont conclu en un temps record. Le projet de résolution reconnaît également le rôle important que joue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la contribution inestimable de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations unies dans la promotion du dialogue entre les religions et les cultures à tous les niveaux.

Les négociations peuvent parfois être difficiles, mais seulement parce que nous, en tant qu'États Membres, abordons une idée selon nos propres perspectives. Cependant, le processus a toujours été guidé par notre idéal commun de promouvoir une culture de paix, ce qui nous a aidés à parvenir à un accord. Nous sommes reconnaissants aux délégations pour l'ouverture et la souplesse dont elles ont fait preuve. Nous espérons que l'Assemblée approuvera nos efforts.

Il ne devrait y avoir aucun doute quant à la solidarité qui nous lie, en tant que Membres de l'ONU, s'agissant de l'adhésion à une culture de paix, de partenariat et d'inclusion. Au nom des Missions permanentes du Pakistan et des Philippines, je demande humblement à tous les États Membres d'adopter par consensus le projet de résolution A/74/L.25, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

**M. Condor** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : Au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), j'ai l'honneur de faire la présente déclaration sur le point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Tout d'abord, la CARICOM tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/74/476), qui donne un aperçu des activités menées par les principales entités des Nations Unies en vue de promouvoir une culture de paix et de dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix depuis l'adoption par l'Assemblée générale de ses résolutions 73/126 et 73/129, et qui a été établi pour orienter l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La CARICOM félicite l'UNESCO d'avoir redoublé d'efforts pour mobiliser toutes les parties prenantes concernées au sein et en dehors du système des

Nations Unies afin de promouvoir une culture de paix et d'avoir invité l'Organisation à continuer d'améliorer les activités de communication et de sensibilisation, notamment grâce au site Web consacré à la culture de la paix.

La CARICOM reconnaît l'importance de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/243 du 13 septembre 1999, qui constituent le mandat universel de la communauté internationale, notamment du système des Nations Unies, s'agissant de l'application des principes et des règles du droit international au service de l'humanité, en particulier des générations futures.

Nous vivons à une époque marquée par une mondialisation croissante et une interdépendance accrue. La CARICOM étant elle-même un symbole de diversité culturelle, nous reconnaissons qu'il importe de promouvoir le dialogue entre les religions et les cultures. La CARICOM estime que le règlement pacifique des conflits et des différends est indispensable au développement social et économique, à la sécurité et à la stabilité.

En outre, les disparités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci restent une préoccupation mondiale. La pauvreté et les inégalités sociales et économiques persistent, provoquant un ressentiment et une intolérance croissants. La CARICOM estime que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit s'attaquer aux inégalités croissantes entre les pays et faire en sorte que la mondialisation profite à tous les pays, et pas seulement à quelques élus.

Conformément aux obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, l'ONU doit être une force d'égalité et d'équité dans un système caractérisé par une mondialisation inéquitable. L'ONU doit veiller à ce que les règles s'appliquent de manière égale, efficace et cohérente à tous les acteurs de notre famille internationale.

La CARICOM reconnaît le rôle important que jouent les femmes et les jeunes, ainsi que la contribution des enfants et des personnes âgées, dans la promotion d'une culture de paix. Dans notre région, le Programme de sensibilisation et d'action de la jeunesse des Caraïbes sur la prévention de la violence (Caribbean Youth Advocacy and Action Agenda on Violence Prevention) est un appel à l'action pour s'occuper efficacement des questions que les jeunes des Caraïbes ont recensées

concernant la criminalité et la violence, notamment la prévention et la réduction de la criminalité, la promotion de l'inclusion sociale et de la réintégration.

Haile Selassie a dit :

« Tout au long de l'histoire, c'est l'inaction de ceux qui auraient pu agir, l'indifférence de ceux qui savaient, le silence de la voix de la justice quand elle comptait le plus, qui ont permis au mal de triompher. »

La CARICOM partage l'avis du Secrétaire général selon lequel le monde se trouve à un moment critique et il est crucial de continuer d'intensifier les efforts visant à parvenir à une culture de la paix et à la vision énoncée dans la Charte des Nations unies et le Programme 2030. Le moment est venu d'agir.

**M. Srivihok** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Viet Nam et mon propre pays, la Thaïlande.

D'emblée, je voudrais remercier le Président d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui. Il a lieu à un moment crucial cette année, alors que la communauté internationale vient d'achever le premier cycle de quatre ans de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À ce sujet, l'ASEAN réaffirme sa ferme détermination à atteindre les objectifs de développement durable de manière plus accélérée et efficace, sachant qu'une culture pérenne de paix est essentielle à la concrétisation de cette vision.

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour ses rapports détaillés (A/74/195 et A/74/476) établis au titre de ce point de l'ordre du jour. L'ASEAN réitère son soutien aux efforts des Nations Unies pour faire de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures, l'accent étant mis sur la prévention, l'affaire de l'ensemble du système des Nations Unies.

Lorsque l'ASEAN a été créée, il y a 52 ans, dans un contexte marqué par les nombreux défis auxquels nos pays étaient confrontés, notre vision était simple : avoir une communauté intégrée, pacifique et stable, qui bénéficie d'une prospérité commune et bâtit une paix et une stabilité durables dans la région. Aujourd'hui, l'ASEAN continue de progresser dans la réalisation

de cette vision en encourageant le dialogue pacifique et la médiation, sans recourir à la menace ou à l'usage de la force pour prendre des décisions, quelles qu'elles soient. Notre processus décisionnel a également été mené d'une manière propre à l'ASEAN – l'approche ASEAN – c'est-à-dire avec le consensus des 10 États membres. L'approche ASEAN, qui est une caractéristique de notre organisation, a contribué à l'amélioration de la paix et de la stabilité dans la région.

L'ASEAN a mis en œuvre le même processus avec ses partenaires dans le cadre de ce dialogue pour assurer la paix et la stabilité dans la région et au-delà de ses frontières. Notre région veut promouvoir une culture de paix et de prévention pour éduquer et autonomiser les populations, détecter et prévenir les conflits armés et favoriser la paix par une approche intersectorielle, globale et intégrée.

L'ASEAN partage avec les États Membres le souhait et un sens profond de responsabilité collective d'instaurer la paix dans le monde grâce au respect mutuel, à la tolérance, à l'acceptation, à la réconciliation et au respect de l'état de droit. Nous sommes conscients que nous devons continuer à faire fond sur nos valeurs et aspirations communes en renforçant nos mécanismes et nos mesures par un dialogue constructif, le renforcement de l'harmonie, l'inclusion et la modération pour faire d'une culture de paix une réalité dans le monde.

L'ASEAN poursuit son dialogue constructif avec ses partenaires extérieurs par l'intermédiaire des mécanismes dirigés par l'ASEAN, notamment les mesures de diplomatie préventive et de renforcement de la confiance prises dans le cadre du Forum régional de l'ASEAN, ainsi que d'autres formes de coopération constructive. Nous estimons qu'il est impératif de promouvoir le dialogue pour créer des conditions favorables à une meilleure compréhension des points de vue des uns et des autres sur la situation dans la région.

Nous appuyons également les programmes du Conseil de sécurité concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que les jeunes et la paix et la sécurité, de même que les initiatives multipartites en faveur de la participation active des femmes et des jeunes qui encouragent une culture de paix, comme le Programme des jeunes volontaires de l'ASEAN. En outre, nous pensons que la promotion de la coopération au service du développement durable contribue également à favoriser une culture de la paix.

L'ASEAN estime que la promotion d'une culture de la paix est profondément ancrée dans le respect de l'état de droit international et de ses principes directeurs. À cet égard, nous réaffirmons notre engagement à continuer à favoriser la paix et à maintenir la stabilité et la sécurité. L'ASEAN est prête à travailler en coopération avec la communauté internationale et l'ONU pour maintenir la paix et la stabilité, conformément à la Charte de l'ASEAN et à la Charte des Nations unies.

**M. Ron Martínez** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour la République bolivarienne du Venezuela de participer au débat annuel sur le point de l'ordre du jour, intitulé « Culture de paix », car la promotion et le renforcement de la paix est un sujet qui revêt une grande importance pour notre pays. Nous sommes conscients de l'impérieuse nécessité de faire davantage de progrès en vue de la réalisation des principes et des valeurs de coexistence, de tolérance, de respect de la diversité et de non-violence, en particulier en ce moment où le monde est sous la menace constante d'une guerre et où le multilatéralisme est confronté à une crise majeure en raison d'une tendance croissante à l'unilatéralisme.

Dans ce contexte, nous voudrions commencer notre déclaration en réaffirmant qu'il importe de redoubler d'efforts pour renforcer la culture de paix fondée sur la promotion de l'entente politique et d'un dialogue constructif entre les États, sur la base du respect mutuel et dans le strict respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, ainsi que des normes du droit international, des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, du droit des peuples à l'autodétermination, de la prévention de la violence, de la diplomatie au service de la paix et de la pleine réalisation de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement.

En outre, nous nous félicitons de la présentation des projets de résolution A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25, concernant la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix, la Journée mondiale du jeu d'échecs et le dialogue entre les cultures et les religions, dont nous sommes saisis à la présente séance et que nous avons tous coparrainés. Nous félicitons les délégations du Bangladesh, du Pakistan, de l'Arménie et des Philippines pour leurs initiatives respectives visant à continuer de renforcer les valeurs de coexistence et les espaces de dialogue, qui sont l'essence même de

l'édification d'un monde où la culture de la paix est une réalité.

L'édification et le renforcement d'une culture de la paix exigent de nous tous, en tant que membres responsables de la communauté internationale, un engagement véritable qui doit aller au-delà des discours occasionnels et se traduire par des mesures concrètes. Il ne sera possible de préserver les générations futures du fléau de la guerre et d'instaurer une paix durable que dans la mesure où nous serons capables de faire preuve d'une solidarité indéfectible avec les personnes les plus vulnérables au sein de nos sociétés, sur la base du respect de l'intégrité et de la diversité culturelles et de la capacité à se comprendre et à s'accepter sans jugement, en gardant à l'esprit que l'équité et la justice sont des facteurs incontournables de cette équation. Par conséquent, nous affirmons sans hésitation devant l'Assemblée générale qu'un monde de paix ne sera possible que lorsque la justice sociale deviendra une réalité et que l'égalité d'accès aux soins de santé, à l'alimentation, au logement, à l'éducation, à la culture, à la sécurité sociale, à la science, au sport et aux autres droits fondamentaux sera garantie, sur la base d'accords de coopération nationaux et internationaux.

De même, la promotion d'une culture de paix et de ses valeurs intrinsèques implique le plus grand respect de la dignité de chaque être humain, indépendamment de la nationalité, de la classe sociale, du sexe, de l'âge, de l'origine ethnique, du handicap, des opinions politiques ou religieuses ou de toute autre considération. À cet égard, nous condamnons la promotion de campagnes xénophobes et la manipulation de la question des migrations et des réfugiés à des fins de politique intérieure, qui portent gravement atteinte aux valeurs qui ont inspiré la création de l'Organisation et aux perspectives de parvenir à une paix durable. Ce n'est que grâce à la volonté politique et au dialogue politique entre tous les acteurs sociaux, sans exclusion et dans des conditions d'égalité, que nous pourrions instaurer un climat favorable à la création des conditions nécessaires pour que tous les membres de la société aient le sentiment de participer aux processus de développement et de transformation, en tant que partie intégrante du contrat social entre les États et les citoyens et fondement d'un ordre international juste, prospère, démocratique et équitable.

L'histoire nous a appris que ces grandes aspirations, qui semblent parfois trop idéalistes, peuvent devenir une réalité si on fait preuve de volonté politique



et si on déploie les efforts nécessaires. Ces aspirations ont même donné lieu, à maintes reprises, à des accords de paix importants entre des groupes belligérants, à des programmes d'impact social qui ont garanti des droits sociaux et économiques à des peuples entiers et à des mouvements de libération qui ont permis à des pays vivant sous le joug colonial de connaître la liberté, l'indépendance, la souveraineté et l'autodétermination. Ce sont là quelques expériences positives qui constituent une lueur d'espoir à une époque où les intérêts politiques d'un petit nombre de pays et de secteurs puissants semblent prévaloir.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une tâche facile ou à court terme, mais d'une tâche qu'il faut accomplir au jour le jour, que nous pouvons, en tant qu'États et peuples, faire avancer sur les plans social et institutionnel par différentes mesures afin d'obtenir des résultats réels, grâce à des politiques publiques et à un discours inclusif. À cet égard, les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030 constituent un guide par excellence.

Pour sa part, ces dernières années, le Venezuela apporté des contributions importantes aux programmes internationaux et régionaux en faveur du multilatéralisme, de la coopération, de l'intégration et de la promotion de la solidarité et de la culture de la paix, qui ont été reconnues par plusieurs États et mouvements sociaux, civiques et universitaires, ainsi que par des personnalités de premier plan. J'en veux pour preuve notre leadership régional dans les initiatives en faveur de la coopération économique solidaire, de l'intégration régionale et de la participation politique, ainsi que par notre présidence récente du Mouvement des pays non alignés pendant la période de trois ans allant de 2016 à 2019, au cours de laquelle nous avons promu, entre autres choses, la proclamation du 24 avril comme Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix, suite à l'adoption de la résolution 73/126, présentée il y a exactement un an à cet important organe, et précisément au titre du point de l'ordre du jour, « Culture de paix » (voir A/73/PV.51).

Fidèle aux principes de la diplomatie bolivarienne pour la paix, le Venezuela promeut résolument et régulièrement des initiatives en faveur de l'harmonie, de la diversité culturelle, de l'autodétermination et de la coexistence pacifique, afin de bâtir un monde pluraliste et multipolaire, sans intervention étrangère, comme fondements et garanties de la paix.

Dans son préambule, la Constitution de la République bolivarienne du Venezuela stipule que l'un de ses principaux objectifs est d'établir une société démocratique, participative et autonome, multiethnique et multiculturelle dans un État de justice, fédéral et décentralisé, qui consolide les valeurs de liberté, d'indépendance, de paix, de solidarité, de bien commun, d'intégrité territoriale, de coexistence et d'état de droit pour la présente génération et les générations futures. C'est donc un engagement fondamental de notre pays que de promouvoir une culture de paix en tant que valeur intrinsèque de notre modèle démocratique et inclusif, qui reconnaît la paix comme un droit et un devoir afin de réaliser nos grandes aspirations au profit de l'humanité.

Le présent débat constitue donc une occasion opportune de réitérer notre rejet et notre condamnation de l'adoption et de l'application illégales par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique de mesures coercitives unilatérales à l'encontre de notre pays. Ces mesures, qui violent toutes les normes du droit international, la Charte des Nations Unies et les droits de l'homme de plus d'un tiers de l'humanité, dont 30 millions de Vénézuéliens, constituent des sanctions collectives criminelles et inhumaines qui sont clairement incompatibles avec les valeurs d'une culture de paix. Nous demandons leur abrogation et leur levée immédiates.

Pour terminer, malgré l'ampleur des défis, le Venezuela restera fermement attaché à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix et à la promotion de politiques d'inclusion et de dialogue entre les peuples et les nations fondées sur les principes fondamentaux de la coexistence, du respect de la diversité, du dialogue entre les religions, les cultures et les civilisations, le multilatéralisme étant l'outil par excellence pour parvenir à des solutions globales aux grands défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Ces défis doivent être relevés conjointement plutôt que par des approches exceptionnalistes, suprémacistes et unilatéralistes qui ne font que favoriser les minorités. L'avenir de l'humanité et d'une planète durable dépend d'un accord entre hommes et femmes de conscience, entre États responsables, en surmontant nos différences et en travaillant résolument pour que la paix à laquelle nous aspirons aujourd'hui devienne une réalité pour nos filles et nos fils.

**M. Mohammad** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, mon pays voudrait remercier le Secrétaire général António Guterres de ses rapports (A/74/195 et A/74/476),

qui contiennent des informations sur les thèmes abordés et les mesures prises par les principaux organismes des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix, le dialogue, l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, ainsi que pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et renforcer les efforts visant à instaurer un monde plus pacifique et plus tolérant.

Plus que jamais, le monde est aujourd'hui aux prises avec des défis et des menaces de plus en plus complexes, notamment des défis qui sapent et menacent la propagation d'une culture de paix. Malheureusement, les différends et les conflits sont parfois attisés par l'intolérance, l'extrémisme, la violence et les tensions religieuses et ethniques dans notre monde, qui découlent du rejet d'autrui, de l'intolérance, de l'exclusion et du refus de reconnaître la nécessité de coexister. D'aucuns recourent à l'extrémisme violent comme moyen d'expression et vont jusqu'à diffuser ces opinions criminelles dans les médias sociaux.

L'attaque terroriste qui a eu lieu à Christchurch, en Nouvelle-Zélande, cette année, souligne le fait que nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre l'utilisation abusive des médias sociaux. Nous devons également collaborer au niveau international pour interdire les contenus qui incitent à l'extrémisme violent et au terrorisme. Il nous faut par ailleurs intensifier nos efforts pour transformer la culture de haine, d'intolérance et de guerre en une culture de dialogue, de coexistence et de paix. Parmi les objectifs de développement durable, nous tenons à mettre en exergue l'objectif 16, qui appelle à l'établissement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous. Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il ne peut y avoir de paix durable sans développement ni de développement sans paix durable, car les deux phénomènes sont inextricablement liés.

Le rapport du Secrétaire général de cette année (A/74/195) met en relief des outils importants pour la réalisation de la paix, tels que la diplomatie préventive, la prévention des conflits, la médiation et le dialogue. Ces outils sont également mentionnés dans la Charte des Nations Unies en tant que moyens pacifiques pour trouver des solutions aux conflits, en particulier au titre du Chapitre VI. La diplomatie préventive, la médiation et le règlement des conflits par des moyens pacifiques sont des piliers fondamentaux de la politique étrangère du Koweït. À cet égard, nous nous sommes fixé pour priorité de renforcer ces outils et de les mettre

en lumière durant notre mandat actuel au Conseil de sécurité.

À l'occasion de notre présidence du Conseil de sécurité en juin, nous avons organisé une séance d'information sur la prévention des conflits et la médiation (voir S/PV.8546), parce que nous sommes intimement convaincus de l'importance de ces outils pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous réaffirmons ce qui est dit dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle des femmes et des jeunes dans la promotion d'une culture de paix et insistons sur la nécessité de les autonomiser et de les inclure dans tous les domaines, y compris dans les processus politiques.

La culture de paix est profondément ancrée dans mon pays. L'un des articles de la Constitution koweïtienne stipule explicitement que la paix est l'objectif de l'État. Au Koweït, nous avons encouragé une culture de tolérance, de coexistence et de dialogue interreligieux et interculturel qui a marqué notre société au fil des siècles. La Constitution de l'État du Koweït consacre ces valeurs et ces concepts dans ses articles, qui garantissent la liberté de parole et d'expression et le droit de pratiquer les rites religieux librement et en toute sécurité.

Pour terminer, nous sommes disposés à participer à tous les efforts régionaux et internationaux qui visent à promouvoir une culture de paix, à renforcer le dialogue entre les civilisations, à diffuser les valeurs de modération, de tolérance et de respect mutuel et à favoriser la renonciation à l'extrémisme, à la haine et à la violence sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations. À cet égard, nous invitons instamment tous les États Membres à coopérer et à œuvrer de concert dans le cadre de notre ordre multilatéral afin de créer un monde plus pacifique et plus tolérant pour la génération actuelle et les générations futures.

**M. Alshamsi** (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président d'avoir organisé cette importante réunion sur la culture de paix. Nous remercions également le Secrétaire général de ses rapports sur la question (A/74/195 et A/74/476). Qu'il me soit permis aujourd'hui de mettre en relief les efforts déployés par mon pays pour renforcer la culture de paix.

Il y a trois mois, dans cette même salle, nous avons commémoré le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une

culture de paix. Ce jour-là, le Koweït a réaffirmé que la promotion d'une culture de paix devait commencer à l'échelon de chaque pays. Par exemple, les Émirats arabes unis ont déclaré 2019 l'année de la tolérance. Suite à cette annonce, S. S. le pape François a effectué une visite historique à Abou Dhabi, la toute première visite papale dans le pays. Au cours de cette visite, nous avons signé le Document sur la fraternité humaine pour la paix mondiale et la coexistence commune. Après la signature du document, nous avons décidé de construire la Maison de la famille abrahamique, qui comprendra une église, une mosquée et une synagogue dans un seul complexe et sera un modèle mondial et historique de tolérance.

Les Émirats arabes unis sont convaincus de la nécessité d'encourager les jeunes à participer à l'action visant à instaurer la stabilité et à lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales. À cet égard, Abou Dhabi organisera la semaine prochaine, conjointement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre Hedaya, une conférence régionale de haut niveau sur le thème « Autonomiser les jeunes et promouvoir la tolérance ». L'objectif de cette conférence est de renforcer le rôle des jeunes dans la lutte contre l'extrémisme et de mettre en exergue celui des organisations de la société civile et religieuses dans le renforcement du dialogue, de la compréhension mutuelle, de la tolérance, et de la coexistence pacifique.

Les Émirats arabes unis sont également convaincus qu'aux fins de la stabilité et de la coexistence pacifique, il importe de ne pas ignorer le rôle important que jouent les femmes en appui aux piliers de la paix, de la sécurité et de la tolérance. À cet égard, les Émirats arabes unis veillent à ce que les initiatives et les politiques nouvelles qu'ils mettent en œuvre dans ce domaine soient en phase avec le Programme d'action de Beijing et la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Ces initiatives comptent notamment la tenue d'une série de discussions, en collaboration avec le Georgetown Institute for Women, Peace and Security, sur le rôle des femmes dans la reconstruction au lendemain d'un conflit, et le lancement d'un programme de formation militaire à l'intention des femmes soldats de la paix, en coopération avec ONU-Femmes et le Ministère émirien de la défense, via l'Académie militaire Khawla bint Al Azwar. La première session a vu la participation de femmes de la région arabe, et la deuxième, prévue au début de 2020, verra la participation de femmes en provenance d'Afrique et d'Asie.

Convaincu de la nécessité de préserver le patrimoine culturel et de protéger les sites religieux, mon pays s'est félicité du lancement par l'ONU, en septembre 2019, du Plan d'action pour la protection des sites religieux. Les Émirats arabes unis ont été l'un des pays visités lors des consultations qui ont abouti à l'élaboration de ce plan. Nous sommes fiers aussi que les Émirats arabes unis aient obtenu un siège permanent au Conseil du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels, devenant ainsi le deuxième pays au monde, après l'Italie, à obtenir ce prestigieux statut. Étant donné le rôle important que joue notre État et les principes auxquels nous adhérons, mon pays a été élu, dernièrement, au Conseil exécutif de l'UNESCO. Ceci lui permettra d'œuvrer au renforcement de l'action menée pour promouvoir la tolérance et la prospérité en appuyant notamment les différentes initiatives culturelles, éducatives et scientifiques.

**M. Mohd Nasir** (Maldives) (*parle en anglais*) : Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 53/243, intitulée « Déclaration et Programme d'action sur une culture de la paix ». L'adoption de cette résolution par consensus et sans réserve a été une marque de notre attachement collectif à une culture de la paix. Depuis lors, l'Assemblée générale a adopté chaque année des résolutions affirmant et réaffirmant l'engagement des États Membres en faveur d'une culture de la paix. Et nous voilà ici à nouveau aujourd'hui pour réaffirmer cet engagement. Le Programme d'action incite à agir aux niveaux des individus, de la famille et de la communauté, ainsi qu'aux niveaux national, régional et mondial.

L'éducation est un élément clef propice au développement et à l'entretien d'une culture de paix. À cet égard, nous saluons l'action menée par l'ONU, et en particulier le travail admirable que l'UNESCO effectue, de concert avec les gouvernements des États Membres, pour développer et améliorer leurs systèmes éducatifs. L'objectif 4.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 vise à faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation, et la promotion d'une culture de paix et de non-violence. À l'échelle mondiale, nous avons fait des progrès considérables en matière d'éducation, mais la réalité est qu'en 2017, il y avait encore dans le monde 262 millions d'enfants non scolarisés. Nous devons faire mieux en la matière.

L'inégalité est l'un des plus grands obstacles à l'instauration d'une culture de la paix. L'approche adoptée par les Maldives à cet égard est de permettre un développement équitable de toutes les régions du pays et de créer un environnement sûr et prospère pour tous. Pendant des décennies, les Maldiviens qui vivent dans des îles en dehors de la grande région de Malé n'ont pas bénéficié du même niveau de développement ni du même niveau d'accès aux ressources de base. Ils ne se sont pas vu accorder aussi le même niveau de priorité par les cercles de décision politique. Pour rectifier cela, le Gouvernement actuel s'attache à mettre en œuvre une politique de décentralisation.

La Déclaration et le Programme d'action sur une culture de la paix est, certes, un accord conclu entre États, mais il identifie aussi, et à juste titre, les gouvernements, la société civile, les médias et les individus comme des acteurs clés pour sa mise en œuvre effective. Favoriser une culture de la paix requiert des médias, notamment des réseaux sociaux, qu'ils veillent à ce que la liberté d'expression ne soit pas utilisée comme un instrument d'incitation à la haine ou à la violence. Mais faute de réglementation adéquate, en particulier pour empêcher qu'ils soient utilisés pour diffuser les discours populistes, l'extrémisme politique, le racisme, la xénophobie et les contre-vérités, les médias sociaux sont devenus, pour ceux qui visent à créer la division au sein de nos sociétés, un moyen pratique, et parfois un habilitant, pour diffuser et exporter une telle rhétorique à travers les frontières et les cultures. Si nous ne faisons rien pour venir à bout de ces forces, notre investissement collectif dans une culture de la paix pourrait être rapidement réduit à néant.

Une surveillance efficace et efficiente de l'activité malveillante des réseaux sociaux est donc capitale. Cependant, dans les petits pays, comme les Maldives, la langue locale est généralement utilisée pour de telles activités malveillantes. Il est important que les plateformes de médias sociaux mettent en place des mécanismes appropriés pour surveiller comme il se doit les contenus en langue locale. Par conséquent, du fait des lacunes en matière de surveillance des contenus, nous pensons que cela ne permet pas à une culture de la paix de prospérer dans des sociétés comme la nôtre. C'est pourquoi nous appelons les plateformes de médias sociaux à assumer une plus grande responsabilité s'agissant de surveiller les contenus clivants dans de tels contextes.

L'histoire nous a appris que la paix n'est ni éternelle ni irréversible. Dès que nous surmontons un défi, un autre se profile à l'horizon. Les personnes éprises de paix, et elles représentent la vaste majorité, ne peuvent pas se permettre de baisser la garde. C'est pourquoi, en cette année de célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action sur une culture de la paix, nous devons faire en sorte de réaffirmer ensemble, avec une vigueur et un espoir renouvelés, notre volonté d'instaurer une culture de la paix.

**M. Almagro (Libye) (*parle en arabe*)** : Tout d'abord, la délégation de mon pays tient à remercier sincèrement le Secrétaire général de son rapport sur la « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/74/476), qui donne un aperçu des activités menées par les organes compétents de l'ONU en vue de promouvoir une culture de paix. Elle remercie également les pays qui ont déposé les projets de résolution A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25 au titre de ce point de l'ordre du jour.

Malheureusement, le monde connaît des vagues de violence qui entraînent des déplacements, la mort et la destruction en raison de la montée de l'extrémisme violent, du terrorisme et de la haine. L'extrémisme mène au terrorisme. Si nous examinons les causes profondes de ce phénomène, il ne fait aucun doute que nous trouverons la pauvreté, le chômage, l'ignorance, la discrimination, l'impunité et la marginalisation. Il est également regrettable de constater les violations quotidiennes flagrantes des droits de l'homme, dont tout le monde a conscience, mais personne ne fait rien pour y remédier, comme si ces violations étaient devenues la norme. Cependant, il s'agit d'un phénomène très grave. Nous devons nous efforcer de trouver une solution pour éviter qu'elles ne se reproduisent. La communauté internationale doit accroître ses efforts et ses ressources. Elle doit trouver la volonté et la détermination nécessaires pour mettre un terme à ces pratiques, adopter des résolutions audacieuses et mettre en place des mécanismes efficaces qui favorisent une culture de paix et de tolérance dans le monde entier.

La volonté de parvenir à la paix renforce les valeurs de liberté, de justice et d'égalité. La paix est essentielle à la réalisation des objectifs de développement durable. La paix ne peut exister que s'il y a une justice. Une culture de paix appelle donc une action concertée de la part de nous tous pour lutter contre l'extrémisme



idéologique, tel que l'exclusion d'autrui et l'incitation à la violence, en renforçant le rôle des mass media, notamment Internet et les médias sociaux, qui font désormais partie de notre vie quotidienne et ont une influence énorme sur les jeunes, qui sont souvent la cible des extrémistes et de celles et ceux qui propagent de fausses idées. En outre, les leaders d'opinion et les chefs religieux doivent encourager au renforcement de la cohésion sociale. Une meilleure compréhension nous permettrait d'apprécier davantage les autres et de renforcer notre capacité de combattre la violence. En fin de compte, elle contribuera à édifier et à consolider une culture de paix.

Le rôle essentiel joué par l'ONU dans le règlement pacifique des différends peut être le moyen le plus efficace de renforcer une culture de paix. À cet égard, tous les États Membres doivent montrer qu'ils sont collectivement désireux de régler les conflits et de mettre fin aux guerres et appuyer le droit à l'autodétermination sans ingérence dans les affaires intérieures d'autres États. Nous pensons que tous ces facteurs renforceraient la culture de paix, conformément à la Charte des Nations Unies. Le respect de la diversité culturelle et religieuse à travers le monde, et la promotion du dialogue et de la médiation plutôt que de l'affrontement sont également des outils importants. Sans cela, la paix durable pour tous restera hors de portée.

Malgré les défis du monde actuel, les bons offices des Nations Unies pour parvenir à la paix et à la sécurité et pour traiter des questions internationales complexes, qui sont en constante évolution, restent d'une grande importance. En conséquence, nous devons appuyer ces efforts par l'intermédiaire des institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UNESCO, dont nous saluons les efforts visant à promouvoir une culture de paix et de tolérance.

Pour terminer, nous soulignons constamment la nécessité d'un dialogue pacifique et de moyens diplomatiques pour trouver des solutions aux conflits entre États. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et l'initiative prise par le Secrétaire général en juin visant à lutter contre les propos haineux et à renforcer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, tout en garantissant les ressources humaines, logistiques et technologiques nécessaires pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Abascal** (Cuba) (*parle en espagnol*) : Il n'est possible d'encourager la paix que si celle-ci satisfait à un ensemble de valeurs, d'attitudes, de traditions, de comportements et de styles de vie, autrement dit à une véritable culture de paix.

L'Assemblée générale examine aujourd'hui le point 15 de son ordre du jour, « Culture de paix », dans un contexte international marqué par des conflits armés dans diverses régions; par une augmentation des discours haineux, racistes et xénophobes, y compris de la part de hautes autorités publiques; par une augmentation de la pauvreté et des inégalités; et par un désir de certains États de fermer des portes et d'ériger des murs plutôt que de jeter des ponts et de promouvoir la compréhension entre les nations et les cultures.

Le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui produit plus de balles par an qu'il n'imprime de livres. Tant que la dissuasion nucléaire sera utilisée comme méthode pour contenir une guerre, les êtres humains ne jouiront pas d'une culture de paix. L'expansion actuelle des arsenaux nucléaires est une menace directe contre la paix. Que l'humanité est loin de réaliser le souhait exprimé dans la Constitution de l'UNESCO :

« [Q]ue, les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix »!

Cuba constate avec préoccupation que le fossé profond qui divise la société humaine entre riches et pauvres et les disparités qui se creusent entre le monde développé et le monde en développement posent une grave menace à la prospérité, à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales. Nous sommes convaincus que pour préserver et promouvoir la paix, les politiques des États doivent être orientées vers l'élimination de la menace de la guerre, en particulier la guerre nucléaire, la volonté de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques ainsi que le respect et la promotion du droit au développement. Il ne peut y avoir de paix sans le respect total de la souveraineté des États; il ne peut y avoir de paix sans le respect du droit à l'autodétermination des peuples et de l'intégrité territoriale des États. L'utilisation de mesures coercitives unilatérales comme outil de politique étrangère doit cesser.

Il faut mettre fin à la violence, respecter la vie et promouvoir le dialogue et la coopération. Il faut mettre l'accent sur l'éducation et la transmission des valeurs de paix. Dans le cadre de la promotion et du développement

d'une culture de paix, il faut condamner tous les actes, toutes les méthodes et toutes les pratiques des terroristes, notamment le terrorisme d'État, et prendre des mesures concrètes pour combattre ce fléau.

La levée du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique représenterait une mesure en faveur de la paix; l'Assemblée l'a souligné, par une résolution annuelle adoptée à une écrasante majorité depuis déjà 28 ans. Il ne peut y avoir de culture de paix lorsque le Gouvernement des États-Unis lance une campagne de calomnie et de discrédit contre Cuba dans le cadre de sa politique d'hostilité croissante envers notre pays. Cette campagne est motivée par l'échec politique de la tentative d'obtenir la reddition des Cubains au moyen du renforcement du blocus économique et des mesures visant à nous priver de carburant, et par la capacité de résistance avérée de notre peuple. Nous dénonçons les agissements de l'ambassade des États-Unis à Cuba, qui dirige et finance des mercenaires, en les incitant à la violence, à perturber l'ordre public et à défier les forces de l'ordre.

Les nouvelles agressions contre Cuba échoueront, tout comme la politique du blocus a échoué ces 60 dernières années. Les Cubains réaffirment leur attachement à la paix et à la promotion d'une culture de paix. Nous réaffirmons la pleine validité de la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, adoptée par la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous soutenons que la paix est un impératif fondamental pour la promotion et la protection de tous les droits fondamentaux de toutes les personnes.

**M. Al Assiri** (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente séance sur un sujet très important. Je voudrais également remercier la délégation bangladaise d'avoir présenté le projet de résolution A/74/L.23. J'essaierai d'être bref.

Le point 15 de l'ordre du jour, « Culture de paix », représente une notion large et globale consacrée par la Charte des Nations Unies et le droit international humanitaire. L'Organisation des Nations Unies œuvre pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la prévention de toute forme de perturbation des relations internationales entre les États. Ces deux dernières décennies, il est devenu évident que la consolidation et la pérennisation de la paix ont bénéficié d'un appui et

d'une participation plus larges au sein du système des Nations Unies concernant grâce au dialogue entre les cultures et les religions.

La proclamation par l'Assemblée générale de l'an 2000 en tant qu'Année internationale de la culture de la paix a renforcé le consensus international sur la promotion d'un ensemble de valeurs, de positions, de traditions, de comportements et de modes de vie, fondé sur le respect mutuel, la condamnation de la violence et la promotion des droits de la personne. Grâce à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le lien entre la paix et le développement est devenu un dénominateur commun.

Cependant, notre travail actuel, qui est caractérisé par la diversité et le multilatéralisme, est compliqué par l'utilisation préjudiciable et à mauvais escient de diverses plateformes de médias sociaux, connus sous le nom de nouveaux médias, qui vont certainement favoriser la propagation de maladies telles que la haine, la violence et la xénophobie, pour en fin de compte dériver vers le terrorisme odieux qui a entravé le développement et a rendu l'éducation presque impossible dans certaines parties du monde. Le terrorisme a contrarié les efforts visant à instaurer la paix en incitant à la haine, à la violence et à la non-reconnaissance d'autrui. Bien entendu, l'effet opposé est obtenu lorsque les médias sociaux sont utilisés de façon appropriée et constructive.

Pour créer un monde de paix aujourd'hui, la communauté internationale doit adopter des politiques globales et intégrées, mettre en œuvre des mécanismes de prévention et promouvoir la coexistence et le dialogue avec les autres. Ces valeurs doivent être transmises aux générations futures grâce à l'éducation, et elles doivent être mises en exergue par toutes les formes de média. Des efforts doivent être faits pour améliorer la compréhension mutuelle et la diversité ethnique, linguistique et religieuse, car de tels efforts profiteront véritablement au règlement des conflits et à leur prévention en premier lieu. Ils promouvoir aussi la croissance économique globale et contribueront à préserver les acquis du développement et à progresser dans la mise en œuvre des plans y relatifs.

La participation des femmes et des jeunes à l'intensification des efforts internationaux visant la réalisation des objectifs fixés, ainsi qu'aux initiatives d'instauration et de consolidation de la paix internationale, est très importante dans la société contemporaine. Les femmes et les jeunes doivent être associés aux processus visant à recenser les difficultés

et à élaborer des solutions dans le cadre du programme concernant les jeunes artisans de la paix et être invités à participer aux conférences et réunions sur le rétablissement et la consolidation de la paix. Leurs voix doivent être entendues et leurs recommandations doivent être prises en compte et se traduire par des mesures concrètes.

Mon pays a fait des progrès considérables dans la consolidation et la pérennisation de la paix, ainsi que dans le règlement des conflits internationaux grâce à des moyens pacifiques, tout en prévenant aussi les conflits dans la mesure du possible, en évitant leur exacerbation et en atténuant leurs incidences. Les mesures prises par mon pays sont fondées sur sa compréhension profonde et son application des principes consacrés par la Charte et des principes de la politique étrangère de l'Arabie saoudite, ainsi que sur la foi de nos dirigeants avisés, au fil des époques, dans le principe du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Royaume d'Arabie saoudite considère qu'il a un rôle important à jouer dans le monde, aux niveaux régional et international, ainsi qu'en ce qui concerne sa position exceptionnelle dans l'exercice de la garde qui lui a été confiée des deux saintes mosquées à La Mecque et à Médine. Le Royaume d'Arabie saoudite est également conscient de son importance économique, étant l'un des principaux pays producteurs de pétrole et l'un des premiers pays à adopter des politiques visant à préserver la stabilité des marchés pétroliers et l'approvisionnement ininterrompu en pétrole des marchés mondiaux.

L'Arabie saoudite a créé le Centre international Roi Abdallah ben Abdelaziz pour le dialogue interreligieux et interculturel. Le 26 novembre 2012, des représentants de diverses religions et cultures ont assisté à l'inauguration du Centre, à Vienne. Le Centre est une initiative historique en faveur d'un dialogue humanitaire responsable et constructif, fondé sur la mise en exergue des valeurs partagées par les adeptes des religions, qui se trouvent au cœur des messages divins et des cultures humaines. Nous espérons que le Centre sera un modèle pour un dialogue éclairé sur les questions intéressantes de toutes les communautés.

Dans bien des cas, l'absence de compréhension a mené à des guerres acharnées, des conflits sanglants et des crimes odieux, en plus de l'extrémisme, des vagues de violence et du terrorisme. Le Centre vise à renforcer le rôle de la famille dans la société, à prévenir sa désintégration et à renouveler l'engagement en faveur des

valeurs et des principes moraux. Nous connaissons tous la situation dans notre monde, causée par la propagation de l'injustice, la corruption, la recrudescence des maux sociaux, sanitaires et environnementaux, les crises économiques, la xénophobie, la traite des êtres humains et le niveau sans précédent de la criminalité. C'est l'extension de ces phénomènes qui a poussé le Royaume d'Arabie saoudite à créer le Centre international. Nous espérons qu'il contribuera à combler les fossés profonds entre les membres de la communauté humaine et permettra d'atteindre les nobles objectifs humanitaires que le Royaume d'Arabie saoudite s'efforce constamment de réaliser partout dans le monde.

**M. Gallegos Chiriboga** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Le 13 septembre dernier, lors du Forum de haut niveau sur la culture de la paix, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, dont nous assurons la mise en œuvre et le suivi grâce au projet de résolution A/74/L.23, dont l'Équateur a de nouveau l'honneur de se porter coauteur. Lors de ce Forum, j'ai mis l'accent sur la culture de paix comme étant la seule voie durable dans les relations entre les États, et j'ai évoqué la promotion du désarmement universel et le rejet par mon pays de toute occupation et agression militaires.

Je rappelle aujourd'hui que, dans son acte constitutif, l'UNESCO proclame que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Quel meilleur hommage rendre au soixante-quinzième anniversaire de la Charte des Nations Unies qu'en instaurant un monde plus pacifique? L'année qui vient sera cruciale, non seulement du fait des commémorations historiques prévues, mais aussi parce qu'elle nous donnera l'occasion de moderniser et d'améliorer le dispositif de consolidation de la paix, à l'ONU et donc dans le monde.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aura lieu en 2020, l'an prochain. De même, une majorité notable d'États vont signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, accélérant ainsi son universalisation. Il est très probable que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, zone de paix et exempte d'armes nucléaires, deviendra également une zone exempte d'essais nucléaires. Toujours en 2020, le compte à rebours pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme de

développement durable à l'horizon 2030 sera lancé. Comment parvenir à consolider la paix dans le monde si nous n'atteignons pas le développement et, inversement, comment parvenir au développement sans une culture de paix?

Si quelque chose a changé depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix il y a 20 ans, ce sont bien les technologies de l'information et de la communication. C'est pourquoi, durant le dialogue interactif informel qui s'est tenu à l'occasion du Forum de haut niveau en septembre, j'ai eu l'honneur de présider une table ronde consacrée à la question des médias numériques comme nouvelles armes des temps modernes. Nous avons tous convenu de la nécessité de faire le point sur nos efforts visant à instaurer une plus grande tolérance et à promouvoir le respect entre et dans nos pays. Nous avons fini par conclure que les médias numériques pouvaient être une arme, certes, mais qu'ils pouvaient aussi être un outil majeur pour promouvoir précisément la culture de paix et la non-violence. Il nous appartient de relever les défis existants, de freiner la propagation des discours de haine et de tirer parti des nouvelles technologies. C'est pourquoi, dans le projet de résolution qui sera adopté ce matin (A/74/L.23), je tiens à mettre particulièrement en exergue le paragraphe 19, sur les stratégies qu'il conviendrait d'adopter, en particulier dans le domaine de l'informatique et des communications, pour mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action. Plus les médias numériques sont utilisés pour diffuser des discours de haine, plus nous devons utiliser les médias numériques pour contrecarrer cette tendance. Nous devons venir à bout de la rhétorique corrosive et mettre en place des communautés plus inclusives.

Le concept de culture de paix est inscrit dans la Constitution de l'Équateur. Néanmoins, cela ne suffit pas face à la violence extrême et au crime organisé; la paix exige un engagement de renouveler et de revitaliser notre engagement au quotidien, mais elle nécessite aussi que les populations s'efforcent de la consolider et de la défendre. Au début du mois d'octobre, des actes d'une extrême violence se sont produits en Équateur, que j'ai immédiatement dénoncés devant le Mouvement des pays non alignés, ainsi que dans les débats du Conseil de sécurité (voir S/PV.8668 (Resumption I)) et à l'Assemblée générale. Mais demain, deux mois se seront écoulés depuis le pic de violence, et je voudrais partager avec l'Assemblée quelques éléments fondamentaux qui nous incitent à promouvoir la culture de paix avec davantage d'attention.

Les principales voies d'accès de la région andine ont été fermées. Les grands centres urbains se sont rapidement retrouvés dénués de vivres et de médicaments, et sans moyens de communication terrestre. L'Équateur a dû approvisionner les villes très peuplées par voie aérienne. Dans diverses localités, le service d'eau potable a été coupé. Les extrémistes violents ont tenté d'isoler et de terroriser la population. Ils ont attaqué le fort militaire de La Balbina. Ces actes d'extrême violence reflétaient un immense travail de coordination et de préparation tactique. Des techniques de guérilla urbaine ont été employées; les attaquants ont utilisé des boucliers et des armes artisanales produites en masse. Nombre de ces criminels portaient des masques à gaz et des casques de protection. Ils ont occupé des sites stratégiques et des nœuds de transit en ordre coordonné dans la capitale de la République. Ils ont diffusé des messages appelant à une rébellion généralisée, compromettant la paix et cherchant à déstabiliser le Gouvernement.

Le 15 octobre 2019, le Conseil permanent de l'Organisation des États américains (OEA) a condamné les actes de vandalisme perpétrés; il a centralisé le soutien que l'Amérique latine et des Caraïbes accordaient au Gouvernement équatorien; et il a pris acte des efforts déployés pour restaurer la paix sociale. Il a également exhorté le Gouvernement et le peuple équatoriens à continuer de défendre avec fermeté l'ordre démocratique, l'état de droit et le respect des droits de la personne, qui sont les meilleures garanties de paix et de progrès social dans la liberté. La haine ne se combat pas par plus de haine mais par les institutions, et en encourageant en permanence une culture de paix. L'Équateur a déclaré, aussi bien ici à l'ONU qu'à l'OEA, que face à l'extrémisme violent, les forces de sécurité équatoriennes ne se sont servies d'aucune arme mortelle.

Pour en revenir aux technologies de l'information, ces jours-là ont été le théâtre d'une prolifération de fausses informations qui ont exacerbé la violence avec des conséquences irréparables. La semaine dernière, les États Membres ont eu l'occasion de réfléchir à la manière dont nous devrions nous atteler à renforcer la démocratie en ligne et à promouvoir une utilisation responsable du cyberspace et de l'information. C'est une responsabilité qui nous incombe à tous. L'Équateur, pays de paix, reconnaît et promeut le droit au développement et le droit à la paix, deux droits fondamentaux qui se renforcent mutuellement. Aujourd'hui, 60 jours se sont écoulés depuis le triomphe du dialogue sur la violence,



depuis le triomphe des institutions et de la paix sur la haine.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer notre engagement à accentuer les efforts visant à établir une culture mondiale de paix. C'est pour cela que nous avons coparrainé les trois projets de résolution dont est saisie l'Assemblée générale aujourd'hui (A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25) et que nous en appuierons la mise en œuvre.

**M. Kadiri** (Maroc) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/74/476), dans lequel il met l'accent sur les moyens importants pour contribuer à la paix, tels que la prévention de l'extrémisme violent, la médiation et le dialogue. Je voudrais ici rendre un vibrant hommage au Secrétaire général pour son abnégation et son dévouement à la tête de l'Organisation, pour la paix.

La culture de la paix est la raison d'être même de l'Organisation, car elle incarne les trois piliers qui guident l'action de l'ONU, à savoir le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. Le Royaume du Maroc, acteur agissant, responsable et actif au sein de la communauté des nations, demeure convaincu qu'un renforcement du multilatéralisme et de l'action collective et cohérente dans l'Organisation, en faveur du dialogue, du pluralisme et du respect mutuel, sont indispensables pour répondre aux nombreux défis que notre monde confronte actuellement, notamment la montée des conflits idéologiques, l'intolérance, le repli identitaire, la violence et l'extrémisme.

Le Royaume du Maroc, carrefour de rencontres et de brassage des différentes cultures et civilisations, est fier d'avoir une tradition ancestrale de promotion du dialogue interculturel, interreligieux et intercivilisationnel. Le respect de la diversité culturelle et religieuse fait partie intégrante du vécu quotidien et de la conscience collective de la société marocaine. Dans les différentes villes du Royaume, mosquées, synagogues et églises se côtoient dans le plein respect depuis toujours. Aussi bien aux niveaux national et régional qu'international, le Royaume, sous les hautes orientations de S. M. le Roi Mohammed VI – que Dieu l'assiste – œuvre inlassablement pour le renforcement des valeurs de paix, d'harmonie, de reconnaissance et de respect de la diversité culturelle et culturelle. À cet égard, je voudrais souligner que, à l'invitation de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants,

S. S. le pape François a visité le Maroc les 30 et 31 mars. Cette visite historique, la deuxième après celle du pape Jean-Paul II en 1985, constitue un témoignage fort et éloquent du rôle de premier plan joué par le Maroc pour promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les différentes religions et cultures.

L'éducation constitue un rempart et un moyen fondamental pour lutter contre les fléaux de la discrimination, de la haine et de l'extrémisme. C'est pour cette raison que le Maroc lui accorde une importance fondamentale. Ainsi, le système éducatif marocain inculque aux enfants, dès leur plus jeune âge, les vertus du respect, de l'ouverture, de la diversité et des droits de l'homme. Dans ce cadre, les manuels et cursus scolaires sont systématiquement et périodiquement revus pour inclure les valeurs du vivre-ensemble, d'harmonie et de tolérance. Je voudrais ici saluer l'action menée par l'UNESCO pour favoriser une éducation à même de promouvoir la culture de la paix de par le monde.

De même, afin de mettre en avant les valeurs justes, nobles et respectueuses de la religion islamique et de combattre toute forme de radicalisme et d'extrémisme, le Royaume mène diverses initiatives, telles que la réforme du champ religieux, la mise à niveau de l'enseignement religieux et la promotion de la coopération avec les pays frères et amis, particulièrement africains. Aussi, sur instruction de S. M. le Roi Mohammed VI, Commandeur des croyants, le Maroc a-t-il mis en place la Fondation Mohammed VI des oulémas africains, ainsi que l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, morchidines et morchidates - prédicateurs et prédicatrices. Dans ce cadre, le Royaume dispense une formation multidimensionnelle à des centaines de prédicateurs et prédicatrices d'un grand nombre de pays africains, arabes et européens.

Par ailleurs, le Maroc est fier et honoré d'avoir largement contribué à l'adoption et à la mise en œuvre de plans d'action, documents et résolutions qui constituent la pierre angulaire des efforts et initiatives onusiens visant la promotion de la culture de la paix et la lutte contre tous les maux que sont les discriminations et l'exclusion. Je voudrais à cet égard souligner ce qui suit.

Premièrement, le Royaume du Maroc accorde une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de haine et de rejet de l'autre, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme et la christianophobie. Aussi le Maroc a-t-il accueilli ou coorganisé, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des réunions internationales ayant abouti à

l'adoption du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

Deuxièmement, le Maroc s'est également engagé positivement dans l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'action de Fès, à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles, lancé en juillet 2017 par le Secrétaire général.

Troisièmement, mon pays a participé à la mise en place et contribué à la mise en œuvre des plans d'action sur la sauvegarde des sites religieux ainsi que sur le discours de haine, élaborés respectivement sous le leadership du Haut-Représentant de l'Alliance des civilisations, M. Miguel Ángel Moratinos, et par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng. Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer à M. Moratinos et à M. Dieng les félicitations chaleureuses du Maroc pour leurs efforts inlassables et leurs réalisations concrètes dans la mise en œuvre de leurs mandats cruciaux pour l'Organisation des Nations Unies, et les assurer du plein appui de mon pays.

Avec la participation de centaines de leaders religieux, politiques et de la société civile provenant de 120 pays, le Maroc a accueilli en 2016 une conférence internationale qui a donné lieu à l'adoption de la Déclaration de Marrakech sur la protection des minorités religieuses dans les pays musulmans, qui constitue une référence en la matière.

Cinquièmement, le Maroc a été l'instigateur de l'adoption par consensus, par l'Assemblée le 25 juillet dernier, de la résolution 73/328, que mon pays a présentée, intitulée « Lutte contre les discours de haine : promotion du dialogue interreligieux et interculturel et de la tolérance ». Cette résolution a été coparrainée par 90 États Membres de l'ONU et nous remercions l'ensemble des États membres d'avoir appuyé cette résolution.

Le Royaume du Maroc salue vivement les efforts menés par l'Alliance des civilisations pour la promotion du dialogue interculturel et le renforcement de l'entente et du respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les croyances. En tant que membre fondateur de l'Alliance, le Maroc œuvre en faveur de la compréhension et de l'enrichissement culturel et culturel et ne ménage aucun effort pour promouvoir un dialogue

de paix permettant l'écllosion de véritables synergies au sein de la communauté internationale. Conscient du rôle fondamental de l'Alliance des civilisations dans ce cadre, le Royaume du Maroc est ravi et honoré d'accueillir, en 2020, le neuvième forum global de l'Alliance. Mon pays est d'autant plus honoré que ce sera la première fois que ce forum sera organisé en Afrique.

**M<sup>me</sup> Quiel Murcia** (Panama) (*parle en espagnol*) : La commémoration, deux décennies plus tard, de l'adoption en 1999 de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de la paix, est assurément une occasion de se réjouir mais aussi, et plus encore, de réévaluer le chemin que nous sommes fixé pour parvenir à un monde plus pacifique, plus durable, plus équitable et plus solidaire.

Le Panama se félicite des recommandations contenues dans les rapports présentés par le Secrétaire général intitulés « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » (A/74/195) et « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/74/476), qui mettent en exergue l'intérêt de la coopération multilatérale pour permettre à la communauté internationale de s'attaquer efficacement aux problèmes interdépendants que sont la polarisation, l'intolérance, l'extrémisme violent et le terrorisme. À titre de principe de notre politique étrangère, le Panama privilégie le dialogue et la recherche du consensus, ainsi que la coopération, la médiation et le multilatéralisme comme outils de promotion de la paix et de la compréhension mutuelle.

Le Panama accueille favorablement l'appel du Secrétaire général concernant la nécessité de mettre à profit la créativité et l'énergie de la jeunesse pour relever ces défis. Fort de cette vision, mon pays est attaché aux efforts mondiaux de lutte contre la radicalisation, en premier lieu face à la menace qu'elle fait peser sur les enfants et les jeunes en particulier. Dans ce sens, nous sommes fermement convaincus que l'éducation est le principal outil permettant de prévenir les comportements intolérants, et d'y sensibiliser notre population, de même qu'à l'utilisation et à la portée des discours de haine et de l'extrémisme.

En tant que pays à forte population de jeunes, nous sommes déterminés à investir en priorité dans le développement social de nos jeunes, afin qu'ils puissent faire pleinement valoir leurs capacités. Leur entrée dans le monde académique et/ou professionnel, dans lequel ils emportent leur réflexion critique, restreint l'incidence

manipulatrice des courants xénophobes, extrémistes et violents auxquels sont confrontés nos jeunes aujourd'hui. Nous reconnaissons également le rôle crucial du sport dans l'édification de sociétés pacifiques, et remercions le Bangladesh d'avoir pris l'initiative de promouvoir la résolution A/74/L.24, proclamant la Journée mondiale du jeu d'échecs.

L'année 2019 a été marquée par une série d'événements liés à l'extrémisme violent et à un nationalisme extrême, soulignant la nécessité de surmonter les obstacles auxquels nous sommes confrontés afin d'éviter que les jeunes ne soient exposés à des informations qui encouragent des idéologies fallacieuses et des comportements violents, qui n'ont pas leur place dans un monde de plus en plus pluriel et diversifié. En tant que pays multiethnique et multiculturel croyant fermement au respect des droits de la personne, à la diversité et à la coexistence des convictions religieuses, nous saluons les efforts entrepris par l'ONU pour promouvoir le dialogue interconfessionnel, qui est indispensable pour encourager l'inclusion, la paix, le développement et, partant, des sociétés plus tolérantes.

Nous saluons également les actions promues par l'ONU en faveur d'une communication ouverte et fluide avec les grandes entreprises de la technologie et des réseaux sociaux, en vue de trouver les moyens d'endiguer les discours de haine et les contenus extrémistes sur Internet. Nous reconnaissons que, de nos jours, la violence n'est pas seulement perpétrée par les armes mais aussi virtuellement, et qu'elle prend une ampleur inquiétante dans les secteurs vulnérables de la société, sans distinction entre les pays développés et les pays en développement. À ce titre, mon pays est favorable à une large communication de la stratégie du Département de la communication globale, ainsi que des actions dont s'acquittent des organismes tels que l'UNESCO et le Centre des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme dans le cadre de campagnes de promotion de la paix et de lutte contre la xénophobie, la haine, la désinformation et la stigmatisation.

Pour le Panama, l'investissement social permet de prévenir les conflits et de promouvoir la paix. En tant que pays démilitarisé depuis 1990, nous avons focalisé l'investissement de nos ressources sur les secteurs qui génèrent de plus grandes possibilités en termes de croissance socioéconomique, contribuant de manière globale à la paix régionale et mondiale.

Je conclurai en disant que, en coparrainant les trois résolutions dont nous sommes saisis aujourd'hui

(A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25), nous réitérons notre attachement ferme à des actions mondiales visant la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Nous reconnaissons que la paix est le fondement du développement, et que c'est une éducation de qualité, à l'intention de nos enfants et adolescents, qui conduira à l'élimination du terrorisme extrême durant cette décennie d'action, laquelle exigera des efforts décidés, combinant des mesures nationales et un système multilatéral déterminé à obtenir des résultats concrets et à faire en sorte que la violence ne soit pas normalisée, et encore moins institutionnalisée.

**M. Akram** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général de son rapport détaillé (A/74/476) sur le point de l'ordre du jour, « Culture de paix ». Ce rapport a été établi suite à la requête formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/129, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, parrainée par les Philippines et le Pakistan. Le projet de résolution de cette année (A/74/L.25) souligne que les vertus de la paix, de l'harmonie, de la coopération et de la fraternité sont les dénominateurs communs de toutes les confessions, cultures et civilisations. Nous restons attachés à la promotion d'une culture de paix tant au niveau national qu'au niveau mondial.

Le Pakistan est une société pluraliste, multiculturelle et multiethnique. Notre père fondateur a déclaré que la religion, la caste ou la croyance d'un citoyen n'avait rien à voir avec les affaires de l'État. L'initiative prise par le Premier Ministre Imran Khan d'ouvrir le corridor de Kartarpur Sahib entre l'Inde et le Pakistan est un excellent exemple de la politique du Pakistan à cet égard. Elle a permis aux sikhs d'Inde et du monde entier de visiter l'un de leurs sites les plus sacrés sans devoir obtenir un visa.

Malheureusement, nous semblons pris au piège des caisses de résonance des discours de haine, des idéologies suprémacistes, des croyances néofascistes, du sectarisme, de l'intolérance et de la xénophobie. L'antisémitisme réapparaît. Le phénomène de l'islamophobie prend de l'ampleur.

Après le 11 septembre, la guerre contre le terrorisme s'est pratiquement transformée en une guerre contre l'islam. L'assimilation pernicieuse de l'islam au terrorisme a justifié la discrimination à l'égard des personnes, des communautés et des pays musulmans

tout entiers. Elle a justifié une série d'invasions étrangères dans le monde musulman. Elle a également justifié le déni de justice et du droit d'autodétermination aux peuples palestinien et cachemirien.

Aujourd'hui, l'islamophobie a pris une dimension meurtrière en Inde. Le parti au pouvoir, le Bharatiya Janata, trouve son origine dans le Rashtriya Swayamsevak Sangh, une organisation fasciste créée il y a près d'un siècle. Son fondateur, Golwalkar, a approuvé l'objectif d'Hitler de « purifier » la race aryenne en éliminant les juifs. Il a préconisé un nettoyage similaire des musulmans et d'autres minorités de la population hindoue aryenne de l'Inde. Les bandes de voyous violents du Rashtriya Swayamsevak Sangh s'organisent et se comportent comme les Chemises brunes d'Hitler. C'est un membre du Rashtriya Swayamsevak Sangh qui a assassiné le Mahatma Gandhi. En 1992, une foule dirigée par le Rashtriya Swayamsevak Sangh a détruit la mosquée historique de Babri à Ayodhya. Pas plus tard que le mois dernier, la Cour suprême indienne a remis le site de la mosquée à ceux-là mêmes qui l'avaient détruite pour y construire un temple hindou.

Toujours en 1992, des milliers de musulmans ont été tués à Mumbai, alors connue sous le nom de Bombay, par des hordes extrémistes hindoues. Nombreux sont les éléments de preuve qui montrent qu'en 2002, M. Modi, membre de longue date du Rashtriya Swayamsevak Sangh, a orchestré, en sa qualité de Ministre du Gujarat, le massacre de 2 000 hommes, femmes et enfants musulmans. Le slogan effrayant scandé durant les rassemblements du Rashtriya Swayamsevak Sangh est « Le seul endroit pour un musulman est le cimetière ou le Pakistan ».

Le Parti Bharatiya Janata – Rashtriya Swayamsevak Sangh met déjà en œuvre son projet de nettoyage ethnique dans plusieurs régions de l'Inde. Dans l'État d'Assam, 2 millions de musulmans et de chrétiens ont été arbitrairement déçus de leur nationalité indienne. Des milliers de personnes sont détenues dans des camps de concentration. Ce nouveau système d'enregistrement de la nationalité doit être appliqué dans l'ensemble de l'Inde. Pas plus tard qu'hier, le Parlement indien a adopté une loi manifestement antimusulmane appelée Citizenship Amendment Bill (amendement de la loi sur la citoyenneté), qui prévoit d'accorder la citoyenneté à tout le monde en Inde sauf aux musulmans.

Des musulmans sont tués sans distinction sur l'ensemble du territoire indien, en toute impunité,

par des « milices gardiennes des vaches sacrées » et des extrémistes hindous. Les journalistes indiens, les médias électroniques et la presse écrite, et même les représentants de l'opposition, ont été intimidés et contraints au silence ou, pire encore, à la collaboration.

Le Parti Bharatiya Janata – Rashtriya Swayamsevak Sangh a maintenant décidé d'imposer ce qu'il appelle lui-même une « solution finale » pour le Jammu-et-Cachemire, sans avoir honte d'avoir choisi cette expression de mauvais augure. Après avoir aboli les structures législatives dans le Cachemire occupé et imposé un régime d'administration directe depuis New Delhi, le Gouvernement du Parti Bharatiya Janata – Rashtriya Swayamsevak Sangh a modifié, le 5 août, deux articles de la Constitution indienne afin d'éliminer le statut spécial et autonome du Jammu-et-Cachemire, a divisé l'État en deux territoires et a levé l'interdiction d'accueillir des colons étrangers, dans le but de le transformer d'un État à majorité musulmane en un territoire à majorité hindoue. En vertu des dispositions applicables des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ces mesures sont nulles et non avenues.

Anticipant une révolte populaire au Cachemire, l'Inde a déployé 180 000 soldats supplémentaires dans le Cachemire occupé, en plus des 700 000 qui y étaient déjà stationnés avant le 5 août. Un couvre-feu de 24 heures sur 24 et un verrouillage complet des communications ont été imposés. Des milliers de dirigeants politiques et de militants cachemiriens, dont deux anciens Ministres principaux, ont été arrêtés.

Cent trente jours plus tard, le Cachemire est toujours verrouillé. Depuis le 5 août, selon les données fournies par l'Inde, 4 000 autres dirigeants politiques, professionnels et militants ont été arrêtés. Beaucoup ont été transférés dans des prisons situées dans différentes régions en Inde. Selon les informations qui nous parviennent au compte-goutte du Cachemire occupé, 20 000 hommes et garçons ont été capturés et transportés dans des prisons de différentes régions de l'Inde. Des milliers de jeunes garçons enlevés ont été soumis à des actes de torture et à d'autres traitements inhumains et dégradants. Souvent, les cris des garçons torturés sont diffusés à l'aide de haut-parleurs en tant que tactique d'intimidation. Des manifestations pacifiques ont été brutalement réprimées avec des armes à plombs, tuant et mutilant des centaines de Cachemiriens.

Nous craignons que la répression indienne ne s'intensifie encore. Il ne fait aucun doute que



les Cachemiriens vont exprimer leur rage et leur condamnation. Les forces indiennes réagiront bien évidemment avec leur brutalité habituelle. C'est à juste titre que Genocide Watch, une organisation de la société civile, a mis en garde contre le danger d'un génocide dans le Cachemire occupé.

Les agissements de l'Inde poussent l'Asie du Sud vers une catastrophe. Pour détourner l'attention de ses actes de répression, il est possible que l'Inde lance une autre opération sous faux drapeau dans le but de justifier une nouvelle agression contre le Pakistan. Le chef de l'armée indienne a brandi à plusieurs reprises la menace d'une guerre. Il a évoqué la possibilité de mener une « guerre limitée » dans le contexte d'une menace nucléaire. Le 16 août, le Ministre indien de la défense a lancé une menace nucléaire à peine voilée contre le Pakistan. L'Inde a publié de nouvelles cartes qui montrent le Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde et administré par le Pakistan comme faisant partie de l'Inde. Les violations par l'Inde du cessez-le-feu se sont également intensifiées. Nous avons observé des mouvements menaçants de l'armée indienne le long de la Ligne de contrôle au Cachemire ces derniers jours. Le Pakistan ne veut pas la guerre avec l'Inde, mais si l'Inde lance une autre attaque contre le Pakistan, celui-ci réagira vigoureusement et efficacement.

Il est grand temps que la communauté internationale ouvre les yeux sur ce danger évident et présent et qu'elle intervienne pour désamorcer cette crise provoquée par l'Inde. L'ONU est partie au différend concernant le Jammu-et-Cachemire. Elle a l'obligation de veiller à la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur le Jammu-et-Cachemire. Elle est tenue de protéger les droits fondamentaux du peuple cachemirien, notamment son droit à l'autodétermination. Nous espérons que le monde agira avant qu'il ne soit trop tard pour la paix et pour les milliers – voire les millions – de Cachemiriens, de Pakistanais et d'Indiens qui risquent de périr du fait de ce conflit.

**M<sup>me</sup> Annuar** (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Le Brunéi Darussalam s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de la Thaïlande au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Une fois de plus, c'est avec plaisir que le Brunéi Darussalam s'est porté coauteur des projets de résolution présentés traditionnellement au titre de ce point de l'ordre du jour (A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25). Nous remercions les délégations du Bangladesh, du Pakistan et des Philippines de leur excellent travail, et

nous félicitons l'Arménie de son initiative. Nous tenons également à exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour les idées et les recommandations précieuses qui figurent dans ses rapports (A/74/195 et A/74/476) sur ce point de l'ordre du jour.

Cela fait 20 ans que nous avons adopté la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Sur fond de l'évolution rapide de la nature de ces menaces croissantes que représentent le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que de la montée alarmante des discours de haine, le Brunéi Darussalam estime que notre objectif commun de promouvoir une culture de paix et de non-violence et de lutter contre l'intolérance est plus important que jamais. Je voudrais décrire brièvement ce que nous faisons pour promouvoir nos efforts au niveau national ainsi que la coopération aux niveaux régional et international.

Le Brunéi Darussalam a la grande chance d'être un État pacifique, harmonieux et prospère. Inculquer une culture de paix et de compréhension est un élément essentiel de notre histoire et de nos traditions riches et découle de nos fortes valeurs communautaires, qui mettent l'accent sur le rôle central de l'institution familiale. Compte tenu de la nécessité d'investir dans les jeunes en tant qu'agents actifs de l'édification d'un monde pacifique, les Brunéiens apprennent dès leur plus jeune âge les valeurs de respect et la nécessité de respecter toujours leurs aînés, leur famille, leurs voisins et les personnes de toutes origines, indépendamment de leur race, de leur sexe, de leur religion ou de leur culture. Fournir une éducation de haute qualité et une formation professionnelle à nos jeunes est une priorité absolue de notre programme national, en particulier en vue de réaliser notre vision nationale pour 2035. En outre, une éducation civique obligatoire est dispensée dans les écoles pour apprendre aux élèves à se traiter mutuellement avec compassion et compréhension et à apporter une contribution constructive à une société diverse, respectueuse et respectueuse de la loi.

Le renforcement de l'entente et du dialogue interreligieux et interculturels est également une composante essentielle de notre communauté multiconfessionnelle et diverse. Par ailleurs, nous prônons l'ouverture dans nos rapports quotidiens au sein de nos communautés, notamment en célébrant les fêtes en commun, ce qui permet de créer des liens familiaux et d'amitié durables, qui garantissent à leur tour l'harmonie interconfessionnelle et la cohésion sociale dans tout le pays.

En tant que petit État, le Brunéi Darussalam est conscient de la nécessité d'être vigilant face aux menaces potentielles à sa paix, sa stabilité et sa cohésion. Nous avons donc adopté une approche mobilisant l'ensemble de la société pour prévenir et contrer les menaces de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Cette approche passe notamment par la dissémination responsable d'informations par l'intermédiaire des médias, d'Internet et des sermons du vendredi. Les chefs religieux, les enseignants et les chefs de village jouent un rôle important en exerçant une influence positive, notamment pour contrer les enseignements et les idéologies néfastes qui pourraient perturber la paix de l'institution familiale, de la société et de l'État.

Le Brunéi Darussalam est fier d'être membre de l'ASEAN – un groupement diversifié de 10 nations qui regroupe plus de 600 millions de personnes, avec une multitude d'ethnies, de religions, de langues et de cultures. L'unité dans la diversité est le fondement même de l'ASEAN, car nous aspirons à créer une communauté ouverte, résiliente, basée sur des règles, centrée sur la population et orientée vers l'être humain. Nos engagements communs sont consacrés par les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et la Déclaration de l'ASEAN relative à la culture de prévention au service d'une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse, adoptée en 2017. Le Brunéi Darussalam demeure déterminé à appuyer les efforts internationaux visant à promouvoir la tolérance et l'entente entre les différentes religions et civilisations.

Le Brunéi Darussalam participe activement aux dialogues et conférences interconfessionnels mondiaux, notamment dans le cadre du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations. Je saisis cette occasion pour saluer les contributions apportées par l'Alliance des civilisations, notamment le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, pour garantir la liberté de prier dans la paix et promouvoir les valeurs de compassion et de tolérance au niveau mondial. Je manquerais à mon devoir si je ne remerciais pas l'UNESCO pour ses précieuses contributions en tant qu'organisme chargé de coordonner l'action des Nations Unies en ce qui concerne la Décennie internationale du rapprochement des cultures.

Enfin, à l'approche du soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et compte tenu des menaces troublantes qui pèsent sur le multilatéralisme, il est plus important que jamais de renouveler nos efforts collectifs

pour promouvoir une culture de paix et de tolérance, de chercher constamment à nous comprendre mutuellement et d'apprécier la richesse de notre diversité. Dans cette entreprise, nous devons également rester attachés aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, développer des relations amicales entre nations basées sur le respect des principes d'égalité des droits et d'autodétermination des peuples, et renforcer la paix universelle.

**M. Aliyev** (République d'Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation du Bangladesh et les délégations du Pakistan et des Philippines, respectivement, pour la compétence, le dévouement et le dynamisme avec lesquels elles ont facilité les négociations sur les projets de résolution pertinents (A/74/L.23 et A/74/L.25) et pour leur ferme attachement à la promotion du dialogue interreligieux et interculturel.

Le fait même que le nombre de résolutions au titre du point de l'ordre du jour, « Culture de paix », adoptées par l'Assemblée générale, avec l'appui écrasant des États Membres, ne cesse d'augmenter témoigne de l'importance et du caractère urgent qu'accorde la communauté internationale à cette question. Dans le même temps, les projets de résolution annuels, intitulés « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix » et « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », continuent de définir les normes universelles et de guider les efforts dans ce domaine d'action et de coopération. La culture de paix est liée aux objectifs de développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît que toutes les cultures et civilisations peuvent contribuer au développement durable, dont elles sont des éléments indispensables.

La promotion d'une culture de paix est également importante dans le contexte des efforts visant à régler les conflits, notamment ceux qui sont aggravés par des politiques visant à semer la dissension et à alimenter l'inimitié et la haine pour des motifs religieux et ethniques. Le dialogue interculturel et interreligieux aux niveaux national et international est donc, et doit rester, l'un des principaux moyens permettant d'atteindre les objectifs généraux de la consolidation de la paix, de la pérennisation de la paix et de la réconciliation.

En outre, nous tenons à souligner le rôle de premier plan que joue l'UNESCO et le travail crucial qu'accomplit l'Alliance des civilisations pour promouvoir

la cause d'une culture de paix. L'Azerbaïdjan se félicite du lancement cette année par le Secrétaire général du Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, préparé par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, qui fournit un cadre orienté vers l'action avec des recommandations pour aider les parties prenantes concernées à prévenir les attaques contre les lieux de culte.

Parmi les initiatives proposées et mises en œuvre avec succès par l'Azerbaïdjan, le processus de Bakou s'est révélé être l'une des principales plateformes internationales pour la promotion du dialogue et de la diversité culturelle. Le Secrétaire général a souligné le rôle important du processus de Bakou dans la promotion du dialogue entre les cultures dans son rapport portant sur la question à l'examen présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session (A/72/488). Ce rôle a également été souligné tout récemment dans les documents finaux du dix-huitième sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu les 25 et 26 octobre à Bakou. Le Forum mondial sur le dialogue interculturel fait partie intégrante du processus de Bakou. Depuis 2011, il est organisé tous les deux ans par l'Azerbaïdjan, en partenariat avec l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil de l'Europe et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture.

Nous nous félicitons de la reconnaissance internationale croissante du Forum mondial sur le dialogue interculturel, qui, comme l'indique le rapport du Secrétaire général que j'ai mentionné, s'est imposé comme une plateforme mondiale essentielle pour la promotion du dialogue interculturel. Cette appréciation du rôle du Forum mondial a été promulguée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 72/136 et 73/129. Elle est également reflétée dans le Plan d'action des Nations unies pour la protection des sites religieux. Le cinquième Forum mondial sur le dialogue interculturel, qui s'est tenu à Bakou en mai, a été consacré à l'importance du dialogue dans la lutte contre la discrimination, les inégalités et les conflits violents. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix indique que le cinquième Forum mondial sur le dialogue interculturel

« s'est articulé autour des trois thèmes centraux suivants : gestion de la diversité; jeunesse et esprit d'initiative interculturelle; déplacements et sécurité humaine. Le Forum a notamment cherché à renforcer son rôle de plateforme porteuse d'une action concrète, en utilisant des formats innovants et en visant des résultats ambitieux grâce à de nouvelles collaborations stratégiques » (A/74/476, par. 9).

On trouve également des informations sur le cinquième Forum mondial sur le dialogue interculturel dans le rapport du Secrétaire général sur les droits de l'homme et la diversité culturelle (A/74/212), présenté à l'Assemblée générale à sa présente session en application de la résolution 72/170. Parmi les divers événements qui se sont déroulés lors du Forum de cette année on peut citer le panel de haut niveau de chefs d'organisations internationales, au cours duquel les participants ont échangé leurs vues sur la création de synergies et de partenariats entre les parties prenantes concernées, notamment celles qui œuvrent dans les domaines politique, économique, financier, humanitaire et social. En outre, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé un événement spécial en marge du Forum pour présenter les bonnes pratiques en matière de dialogue et de partenariat avec les jeunes afin de renforcer la résilience face à l'extrémisme violent, notamment en s'attaquant à la discrimination et aux inégalités par des approches novatrices.

En novembre, l'Azerbaïdjan a accueilli le deuxième Sommet des chefs religieux mondiaux à Bakou, auquel ont participé des représentants de 70 pays. Le Sommet a adopté comme document final la Déclaration de Bakou, qui souligne le rôle des chefs religieux dans la promotion du dialogue interreligieux et interculturel. Il est indispensable que l'ONU continue d'appuyer des initiatives fructueuses dans le domaine de la culture de la paix et du multiculturalisme en vue d'établir des relations, de surmonter les stéréotypes et les idées reçues et d'appliquer des cadres et des politiques de développement. Mon pays se tient prêt à renforcer la coopération avec toutes les parties prenantes pour atteindre ces nobles objectifs.

**M<sup>me</sup> Tripathi** (Inde) (*parle en anglais*) : Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. Ces mots ont été inscrits dans l'Acte constitutif de l'UNESCO il y a plus de sept décennies, au moment où le monde sortait de l'ombre des

deux guerres mondiales. Depuis lors, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies, la promotion d'une culture de paix est devenue un discours mondial. Dans ce contexte, la paix englobe bien plus qu'une absence de conflit. La promotion de la tolérance, le désarmement, un développement économique et social durable, une éthique démocratique, l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine jouent également un rôle essentiel.

Il a été reconnu que, pour passer d'une culture de guerre à une culture de paix, il est nécessaire de transformer les comportements individuels et les pratiques institutionnelles. Ce qui commence par le développement de la paix intérieure et d'un esprit scientifique s'infiltrer progressivement dans la conscience collective et s'inscrit dans les institutions. L'éducation et la sensibilisation jouent un rôle clef dans ce processus. Cela est particulièrement pertinent dans le contexte du développement des enfants et des jeunes. Une grande partie de ce groupe souffre de la pauvreté et des inégalités, et est vulnérable à la radicalisation et aux mobilisations violentes. Nous devons redoubler d'efforts pour favoriser le recours à un enseignement de qualité et au développement durable comme outils pour remédier à ces vulnérabilités. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentielle à cet égard. Nous nous félicitons du succès du Forum de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix, qui s'est tenu le 13 septembre pour commémorer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Il nous a donné l'occasion de réaffirmer notre volonté collective de forger des partenariats de grande envergure pour promouvoir la culture de la paix.

Nous apprécions les efforts déployés par le Bangladesh pour présenter le projet de résolution sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action sur une culture de paix (A/74/L.23), dont l'Inde s'est portée coauteur. Il est important de promouvoir le dialogue interreligieux et interculturel en impliquant les chefs religieux, la société civile et les milieux universitaires pour construire une solidarité intellectuelle et morale. Nous nous félicitons des divers efforts déployés par l'ONU et ses États Membres pour atteindre cet objectif.

L'esprit de coopération est au cœur de la culture de la paix, un programme qui ne doit pas être utilisé à mauvais escient ou banalisé à des fins de propagande politique. Nous devons être particulièrement prudents

dans les situations où nous savons que le renard surveille le poulailler. Les tentatives d'une déléation de faire un mauvais usage de ce programme aujourd'hui ne devraient pas surprendre ceux qui ont été témoins de ses nombreuses tentatives de se faire passer pour un champion de la culture de la paix tout en entachant l'esprit de coopération par de faux récits à des fins politiques. En réalité, l'empreinte de chaque acte majeur de terrorisme international passe par ce pays. Les terroristes sont formés dans le sanctuaire qu'il leur fournit pour tuer des innocents. Les enfants et les jeunes reçoivent des armes à feu au lieu de livres. Les femmes sont opprimées. Les minorités sont persécutées. La terreur virulente qui émane de ce territoire menace de déstabiliser la paix mondiale. Pourtant, cette déléation formule, avec une obsession pathologique, des allégations sans fondement sur les affaires intérieures des autres. Notre position sur ces questions est bien connue. Nous condamnons fermement toutes ces allégations. La communauté internationale n'a pas prêté attention à cette propagande trompeuse, qui est motivée par des objectifs de convoitise territoriale. Nous sommes convaincus que la communauté internationale maintiendra sa position à cet égard.

Aujourd'hui, nous en sommes venus à reconnaître que la paix est indissociable de l'égalité entre les femmes et les hommes. La participation pleine et égale des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions est indispensable dans la recherche de la paix. Nous devons renforcer la participation significative des femmes aux efforts de maintien et de consolidation de la paix. Leurs expériences et leurs priorités doivent contribuer à la stabilité à long terme. Nous devons convertir nos aspirations en actions de manière synergique. Les commémorations du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et du quarantième anniversaire de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont l'occasion de réaffirmer notre volonté d'action collective.

L'Inde, la plus grande démocratie du monde, est aussi la deuxième nation la plus peuplée du monde. Dans notre héritage civilisationnel, la nature est une source de culture, et une grande valeur est attribuée à la vie en harmonie avec la nature. Les Vedas sont les dépositaires du développement holistique de l'être humain en totale harmonie avec son environnement. La pratique du yoga aide à atteindre la paix intérieure.



L'Inde abrite un nombre très important de pratiquants de quasiment toutes les grandes religions du monde, parmi lesquelles l'hindouisme, l'islam, le christianisme, le bouddhisme, le sikhisme, le jaïnisme, le zoroastrisme et la foi bahá'íe. Le bouddha Gautama a donné son premier sermon à Sarnath, en Inde. Son message de paix continue d'inspirer la pensée et l'action de millions de personnes à travers le monde. Cette année, nous célébrons le cinq-cent-cinquantième anniversaire de la naissance du gourou Nanak, fondateur du sikhisme. Ses enseignements continuent d'intéresser des adeptes de différentes confessions.

L'histoire de l'Inde, par essence, est un récit de conversations entre différentes civilisations. Le principe immuable de *Vasudhaiva Kutumbakam* – qui signifie que « le monde entier est une seule famille » – a guidé nos interactions et nos échanges de pensée avec le monde. En Inde, nous comprenons l'importance de construire des alliances entre les religions, les cultures et les groupes ethniques. Nous avons toujours soutenu tous les efforts visant à jeter des ponts d'entente entre les nations, les peuples, les religions et les cultures du monde entier. Alors que la notion de culture de paix gagne en importance dans un monde déchiré par les inégalités, la violence et la méfiance, nous restons profondément attachés à sa pleine mise en œuvre.

**M<sup>me</sup> Janson** (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada est heureux de soutenir l'Organisation des Nations Unies et les États Membres dans leurs efforts pour faire progresser la culture de la paix. L'instauration d'une culture mondiale de la paix exige des nations qu'elles s'efforcent de promouvoir le dialogue tout en œuvrant à la protection et à la préservation de la culture de tous leurs citoyens. Les sociétés inclusives exigent le respect de la diversité culturelle et de la diversité des religions et des croyances. Le Canada soutient la promotion du pluralisme culturel et la reconnaissance de la diversité culturelle comme source d'enrichissement mutuel. Un véritable dialogue entre les identités culturelles et religieuses n'est pas une idée abstraite pour les Canadiens; c'est une réalité pratique et vécue, qui se déroule au niveau communautaire, entre voisins, familles, étudiants et collègues.

Les projets de résolution que nous examinons aujourd'hui mettent en lumière différentes facettes des objectifs en matière de culture de paix. Nous tenons à remercier le Bangladesh, les Philippines, le Pakistan et l'Arménie pour leur leadership dans la présentation des projets de résolution respectifs.

S'agissant du projet de résolution A/74/L.24, sur la « Journée mondiale du jeu d'échecs », le Canada a soutenu l'inclusion dans le texte par l'Arménie d'un libellé reconnaissant l'importance de l'égalité des chances pour les femmes et les filles dans les activités sportives et récréatives. Garantir l'accès des femmes contribue à soutenir la participation pleine et équitable des femmes dans les sociétés.

Le Canada remercie également nos collègues du Bangladesh pour leurs efforts concernant le projet de résolution A/74/L.23, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », et pour leur engagement de longue date à faire progresser une culture de paix. En septembre dernier, l'Ambassadrice du Canada pour les femmes, la paix et la sécurité, Jacqueline O'Neill, a assisté au Forum de haut niveau de l'Assemblée générale sur la culture de la paix, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action. Elle y a souligné le besoin urgent d'accroître la participation et l'engagement des femmes dans les conversations sur la paix et la sécurité. Nous sommes heureux que ce projet de résolution, comme ses précurseurs, reconnaisse le rôle des femmes et des jeunes dans la construction d'une culture de paix, ainsi que dans la prévention et la résolution des conflits et des situations consécutives à un conflit.

Nous voudrions exprimer nos remerciements et notre gratitude au Pakistan et aux Philippines pour leur leadership concernant le projet de résolution A/74/L.25, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ». Ce projet de résolution affirme qu'un dialogue respectueux favorise la compréhension et l'inclusion, et jette les bases d'une culture de la paix.

En particulier, nous voudrions souligner l'importance de l'appel lancé dans le projet de résolution en faveur de la réconciliation en tant que clef d'une culture de la paix. Le processus de réconciliation nationale en cours au Canada vise à renouveler les relations du Canada avec les peuples autochtones et s'inspire de traités historiques d'amitié et de paix. Le passé du Canada n'est pas exempt de conflits, et le Canada ne peut pas aller de l'avant si les peuples autochtones continuent d'être freinés. Nous sommes fermement convaincus que les peuples autochtones ont le droit de participer et d'être entendus dans les décisions qui les concernent aux niveaux mondial, régional et local. Nous ne pourrions pas instaurer un monde plus

pacifique et plus prospère sans une réelle participation des peuples autochtones.

La construction d'une culture de paix fondée sur l'inclusion et le respect de la diversité est un projet de société. À cette fin, nous nous félicitons que le projet de résolution reconnaisse le rôle important de la société civile et des initiatives qui renforcent les liens entre les personnes à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la société.

Aujourd'hui, nous entendons de plus en plus souvent des voix de haine et d'exclusion qui sapent activement une culture de paix et exacerbent les divisions dans la société. Notre débat d'aujourd'hui est un rappel important que nous devons redoubler d'efforts face au racisme, à l'antisémitisme, à la xénophobie, à l'islamophobie et à tous les autres types de préjugés culturels et religieux. Nous devons travailler ensemble dans le dialogue et l'action avec tous les membres de notre société et de notre communauté mondiale richement diversifiée.

**M. Hermida Castillo** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Le Nicaragua est un fidèle partisan d'une culture mondiale de paix, d'harmonie et d'amour entre les nations, où prévaut le multilatéralisme, avec ses règles internationales, par le biais d'organisations internationales et régionales, au-delà de la cupidité et de l'avarice des plus puissants, favorisant ainsi la solidarité, la coopération et les relations équitables pour le développement durable de tous nos peuples. Bien que nous disposions de l'Organisation des Nations Unies, de sa Charte et du droit international pour parvenir à la paix, nous continuons d'être témoins de violations répétées du droit international par le biais d'agressions militaires, d'usurpations et de coups d'État contre des gouvernements légitimes et démocratiquement élus, ainsi que des guerres économiques, y compris de prétendus sanctions, embargos et boycotts économiques et financiers – le tout imposé par l'hégémonie de la puissance impériale et la loi du plus fort.

Cet ordre international doit changer. Il doit être remplacé par un ordre qui défend le respect des normes de la coexistence humaine et une culture de paix. Nous devons rester fermement engagés en faveur du règlement pacifique des différends qui peuvent surgir entre et au sein des États et des nations. Au sein de l'Organisation, nous devons nous battre pour la paix et la dignité de tous nos peuples. Le Nicaragua continuera d'agir en tant qu'ardent défenseur de la paix et de la sécurité dans le monde.

Nous sommes heureux d'informer l'Assemblée générale que le Nicaragua vit dans la paix et la sécurité. Nous mettons actuellement en œuvre notre plan national, intitulé « Stratégie pour une culture de la dignité, du respect, de la non-violence, de la réconciliation et de la paix pour le peuple nicaraguayen ». Comme l'a dit notre Vice-Présidente Rosario Murillo, « la paix est un trésor que nous devons chérir et protéger ». Cette stratégie inclusive intègre, comme élément fondamental, le rôle des femmes et des jeunes, qui a été renforcé depuis plusieurs années grâce à la mise en œuvre de lois, de politiques et de programmes et projets de développement dans le pays. Elle comprend même un système d'alerte précoce, qui permet de détecter des signes avant-coureurs de violence et de risques mortels sous toutes leurs formes.

Nous remercions les délégations de l'Arménie, du Bangladesh, des Philippines et du Pakistan de la présentation des projets de résolution respectifs. Nous nous félicitons d'avoir parrainé le projet de résolution A/74/L.23, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ».

Nous réaffirmons que l'ONU doit remplir son rôle historique, qui consiste à favoriser le respect, la compréhension, la sécurité souveraine, un avenir de paix, des solutions pacifiques sans ingérence ni coercition, en travaillant toujours sur un pied d'égalité, et en privilégiant le multilatéralisme et l'autodétermination de toutes les femmes et de tous les hommes.

Promouvoir une culture de paix, c'est réaffirmer la validité du maintien de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et du droit à l'autodétermination de nos peuples et, par-dessus tout, notre droit et notre devoir d'éliminer la pauvreté et de forger un monde meilleur et plus heureux pour nos fils et nos filles. Les garçons et les filles naissent pour être heureux et pour vivre en paix.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 15 de l'ordre du jour.

Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/74/L.23, A/74/L.24 et A/74/L.25.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur les projets de résolution l'un après l'autre, je rappelle aux membres qu'ils pourront expliquer leur position sur l'un ou l'autre ou sur les trois projets de résolution, soit avant que nous nous prononcions sur ces textes, soit après.

Avant de donner la parole aux délégations au titre des explications de position avant que l'Assemblée se prononce, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de l'Arménie.

**M. Margaryan** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je voudrais présenter la position de la délégation arménienne sur le projet de résolution A/74/L.25, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

L'Arménie soutient fermement le dialogue interreligieux et interculturel en vue de promouvoir la paix, la tolérance et les droits de l'homme, y compris par l'éducation. L'éducation, en particulier l'éducation aux droits de l'homme, est essentielle pour prévenir la discrimination et la haine à motivation ethnique, raciale ou religieuse. À cet égard, nous regrettons que les propositions de la délégation arménienne concernant la prévention par l'éducation et la culture n'aient pas été prises en compte dans le projet de résolution.

L'Arménie réitère son objection au trente-et-unième alinéa du préambule du projet de résolution, qui fait référence à une manifestation appelée Forum mondial sur le dialogue interculturel. Un État Membre en particulier encourage en permanence une politique d'organisation de divers forums internationaux pour détourner l'attention de la communauté internationale de la situation désastreuse des droits de l'homme dans le pays et pour promouvoir ses récits fallacieux sur le conflit en propageant un discours de haine au niveau de l'État. Il serait erroné de penser que le dialogue interculturel et interreligieux est possible dans des conditions de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier des libertés d'expression et de réunion et d'association pacifiques, et de réduction au silence des voix dissidentes.

À cet égard, nous regrettons que la manifestation dont il est fait mention dans le projet de résolution, qui vise à promouvoir le multilatéralisme et un dialogue interculturel, soit régulièrement utilisée à mauvais escient par le pays hôte pour en faire un instrument de propagande. Nous sommes convaincus que lorsqu'on organise des manifestations internationales sur le multilatéralisme, le dialogue interculturel et la promotion de la paix, il faut également tenir dûment

compte du bilan du pays hôte en matière de respect de ses obligations en vertu du droit international des droits de l'homme, ainsi que de la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance historique et religieuse.

L'Arménie se dissocie donc du trente-et-unième alinéa du préambule du projet de résolution, qui contient une référence à l'événement que j'ai mentionné.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position avant la prise de décision.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.23, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». J'informe l'Assemblée qu'il n'est plus possible de se porter coauteur du projet de résolution via l'application eSponsorship.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> De Miranda** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/74/L.23, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Finlande, Gabon, Gambie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Salomon, Iraq, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tunisie, Turkménistan, Tuvalu, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/74/L.23?

*Le projet de résolution A/74/L.23 est adopté (résolution 74/21).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.24, intitulé « Journée mondiale du jeu d'échecs ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> De Miranda** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/74/L.24, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Canada, Chili, Chypre, Djibouti, Égypte, Géorgie, Guatemala, Guinée, Irlande, Israël, Malaisie, Maroc, Monaco, Nicaragua, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Qatar, République arabe syrienne, République bolivarienne du Venezuela, République de Corée, République de Moldova, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour et Sri Lanka.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/74/L.24?

*Le projet de résolution A/74/L.24 est adopté (résolution 74/22).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/74/L.25, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

**M<sup>me</sup> De Miranda** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/74/L.25, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Honduras, Hongrie, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Kazakhstan,

Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Liban, Malaisie, Maroc, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Pologne, République bolivarienne du Venezuela, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Singapour, Slovénie, Sri Lanka, Suriname, Thaïlande, Timor-Leste, Turquie et Viet Nam.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/74/L.25?

*Le projet de résolution A/74/L.25 est adopté (résolution 74/23).*

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent s'exprimer au titre des explications de position, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Musayev** (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais prendre la parole au titre des explications de position sur la résolution 74/23.

Comme lors des années précédentes, la délégation azerbaïdjanaise a pris une part active au processus de négociation du projet de résolution. Nous notons avec satisfaction que certaines des propositions que nous avons formulées au cours des consultations ont été retenues dans le texte. Cependant, nous regrettons de n'avoir pas pu nous aussi nous porter coauteur du projet de résolution. Notre position s'agissant de l'événement mentionné au vingt-sixième alinéa du préambule a été expliquée en détail dans une déclaration prononcée par la délégation azerbaïdjanaise à la séance plénière de l'Assemblée générale tenue le 15 avril 2019 et dont le texte figure dans le procès-verbal de ladite séance (voir A/73/PV.75).

Cela dit, l'Azerbaïdjan appuie et fait siens les principaux objectifs de la résolution, dont il souscrit aux contenu, objet et philosophie. Nous remercions les délégations pakistanaise et philippine de leurs efforts et de leur impeccable professionnalisme.

Nous notons que la résolution accueille avec satisfaction les déclarations adoptées lors des Forums mondiaux de l'Alliance des civilisations des Nations Unies, notamment le septième Forum mondial de l'Alliance, qui s'est réuni à Bakou en avril 2016. Nous notons aussi l'invitation qui y est faite aux États Membres à mettre en œuvre les recommandations



pertinentes qui leur sont adressées dans le Plan d'action des Nations Unies pour la sauvegarde des sites religieux, établi par l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies et lancé par le Secrétaire général au début de l'année.

En outre, la résolution qui vient d'être adoptée est la troisième, après les résolutions 72/136 et 73/129, à faire référence au Forum mondial sur le dialogue interculturel, organisé tous les deux ans par l'Azerbaïdjan, en coopération avec l'UNESCO, l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation mondiale du tourisme, le Conseil de l'Europe et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture, en tant que plateforme mondiale essentielle pour la promotion du dialogue interculturel. Nous nous félicitons de la reconnaissance croissante du Forum mondial au niveau international. Je tiens à remercier l'ONU et les États Membres de leur ferme soutien à cette importante initiative.

Cela étant, les commentaires décevants, hors de propos et contraires à l'éthique faits tout à l'heure par le représentant de l'Arménie n'ont rien de surprenant. Nous espérons que l'Arménie tirera les enseignements qu'il faut de l'échec apparent de ses méthodes de chantage honteuses et déplorables constatées durant les consultations sur le projet de résolution. Essayant d'expliquer sa position concernant le Forum mondial sur le dialogue interculturel, le représentant de l'Arménie a en fait confirmé avec éloquence que les mots « culture » et « paix » sont étrangers à son pays. Il est même allé jusqu'à faire la leçon aux autres concernant des principes et des valeurs que son gouvernement bafoue et rejette dans les faits. Enfin, en entravant les efforts visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et les religions, et en refusant de participer à divers initiatives mondiales et événements internationaux uniquement parce qu'ils sont liés à l'Azerbaïdjan, l'Arménie montre que ce n'est pas demain qu'on la verra s'engager de façon constructive dans la quête de la paix.

**M. Ho** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont fermement convaincus qu'il faut encourager une culture de la paix en promouvant la justice, la démocratie, les droits de la personne et les libertés fondamentales, en rejetant la violence et en s'attaquant aux causes profondes des conflits. Tout en nous joignant au consensus sur la résolution 74/21, je souhaite renvoyer l'Assemblée générale aux observations que nous avons formulées à la Deuxième Commission le 21 novembre 2019 sur notre

position concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Pour expliquer la position des États-Unis sur la résolution 74/22, intitulée « Journée mondiale du jeu d'échecs », qu'il me soit permis de déclarer que, tout en s'associant au consensus sur la résolution, les États-Unis renvoient les délégations à ces observations du 21 novembre sur notre position concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à nos déclarations antérieures sur notre position relative à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing.

En ce qui concerne notre explication de position sur la résolution 74/23, les États-Unis appuient fermement les efforts de promotion du dialogue et de la coopération entre les religions et les cultures, et c'est avec plaisir que nous nous sommes joints au consensus sur cette résolution. Toutefois, nous voudrions saisir cette occasion pour préciser des points importants. Les États-Unis appuient fermement la liberté d'expression et la liberté de religion ou de conviction. Nous nous opposons à toute tentative visant à limiter indûment l'exercice de ces libertés fondamentales et par conséquent, nous nous dissocions du paragraphe 13, comme nous l'avons fait en 2018 au sujet du paragraphe 12 de la résolution 73/129 (voir A/73/PV.51).

Nous agissons ainsi parce que le texte semble indiquer à tort que la protection de la liberté d'expression est en contradiction avec la protection de la liberté de religion ou de conviction. Ces deux libertés se renforcent mutuellement, et elles doivent toutes deux être respectées pour garantir le respect mutuel et un dialogue effectif entre les religions et les cultures. Plutôt que de chercher à restreindre la liberté d'expression pour lutter contre l'intolérance, les États-Unis préconisent la mise en place de protections robustes de la liberté d'expression, ainsi que l'application de régimes juridiques appropriés qui traitent des actes discriminatoires et des crimes de haine. Nous avons abordé d'autres préoccupations dans notre déclaration générale susmentionnée, formulée le 21 novembre en Deuxième Commission.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

**Mgr Hansen** (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se félicite de l'adoption de la résolution 74/23, intitulée « Promotion du dialogue, de l'entente et

de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix », et remercie les facilitateurs, M. Angelito Nayan, des Philippines, et M. Muhammad Zulqarnain, du Pakistan, de leur direction constructive et professionnelle des négociations.

La délégation du Saint-Siège saisit cette occasion pour réaffirmer son attachement de longue date à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures, qui sont des aspects importants de la cause de la paix. Un tel dialogue joue aussi un rôle crucial dans l'édification de sociétés pacifiques, justes et inclusives, ce qui met de nouveau en exergue le rôle majeur que les dirigeants religieux et les organisations confessionnelles jouent dans l'épanouissement de tous les êtres humains et dans la promotion du bien commun. Compte tenu des incidences bénéfiques du dialogue entre les religions et les cultures aux niveaux mondial, régional, national et local et de son appui à la paix, à la stabilité et au respect mutuel, le Saint-Siège estime qu'il est important que ce point de l'ordre du jour continue d'être examiné chaque année par l'Assemblée générale.

Parmi les éléments nouveaux dans la résolution de cette année, le Saint-Siège salue la mention du document sur «La fraternité humaine pour la paix dans le monde et la coexistence humaine» que S. S. le pape François et le grand imam d'Al-Azhar, Ahmed el-Tayeb, ont signé le 4 février 2019 à Abou Dhabi. Ce document reconnaît explicitement la contribution fondamentale des échanges et du dialogue fructueux à la diffusion de la culture de la tolérance, de l'acceptation de l'autre et de la coexistence pacifique entre les êtres humains. Ce faisant, le document sur «La fraternité humaine» est un exemple important du dialogue entre les religions qui vise à renforcer, comme l'indique la résolution, la paix et la stabilité sociale, le respect de la diversité et le respect mutuel et à créer un climat propice à la paix et à la compréhension mutuelle.

Le Saint-Siège note également avec une vive satisfaction que la résolution évoque l'initiative engagée en vue d'ouvrir le corridor de Kartarpur Sahib, dans un esprit d'harmonie interconfessionnelle et de voisinage pacifique, et de l'accord que les Gouvernements indien et pakistanais ont conclu pour exempter de visa les pèlerins de toutes confessions. Ma délégation salue les délégations de l'Inde et du Pakistan pour leur participation constructive aux efforts déployés en vue de parvenir au consensus sur le paragraphe en question.

Pour conclure, le Saint-Siège réitère son ferme appui au dialogue entre les religions et les cultures dans la recherche de la paix et de la fraternité humaine et réaffirme son attachement à l'établissement de passerelles entre les populations, les nations et les fois religieuses.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 15 de l'ordre du jour.

#### **Programme de travail**

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Avant de lever la séance, je voudrais communiquer les informations suivantes concernant le programme de travail des séances plénières. L'examen du point 3 b) de l'ordre du jour, « Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs », et du point 114 b) de l'ordre du jour, « Élection de membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix », qui devait avoir lieu le lundi 16 décembre, a été reporté à l'après-midi du mercredi 18 décembre, une fois qu'il aura été procédé à l'examen des rapports de la Sixième Commission.

*La séance est levée à 13 heures.*